

PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES



2016
2020



Communauté métropolitaine
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1 – PREMIÈRE PARTIE : LE PORTRAIT STATISTIQUE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES	7
PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DU PORTRAIT STATISTIQUE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES	10
PREMIÈRE SECTION : Portrait statistique du territoire métropolitain situé en zone agricole protégée (ZAP)	12
1.1 Le territoire agricole métropolitain	12
1.2 La répartition de la zone agricole par grand secteur géographique	12
1.3 La classification des sols agricoles	14
1.4 Les superficies de la zone agricole ayant fait l'objet d'inclusion et d'exclusion	16
1.5 Les demandes à portée collective	18
1.6 Les usages non agricoles en zone agricole et la cohabitation des activités agricoles et non agricoles	19
1.7 Les terres en friche situées en zone agricole	21
1.8 Les secteurs de morcellement foncier agricole	24
1.9 Le couvert forestier et les bois et corridors métropolitains en zone agricole	27
1.10 Les secteurs d'application du règlement sur les exploitations agricoles	30
1.11 L'importance du territoire agricole comme élément structurant des paysages métropolitains	32
1.12 La valeur des terres agricoles transigées dans les MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal	34

DEUXIÈME SECTION – Portrait statistique des activités agricoles situées en zone agricole	35
2.1 Les activités économiques du secteur bioalimentaire	35
2.1.1 Le marché bioalimentaire québécois	35
2.1.2 Les emplois reliés au marché bioalimentaire par secteur d'activités	36
2.2 Le profil des exploitations et des activités agricoles	37
2.2.1 Le nombre et la superficie moyenne des exploitations agricoles	37
2.2.2 L'occupation de la zone agricole par les exploitations et les superficies en location	38
2.2.3 La superficie des terres en culture	39
2.2.4 Les types de productions agricoles	40
2.2.4.1 Les exploitations agricoles avec productions animales	40
2.2.4.2 Les exploitations agricoles avec productions végétales	44
2.2.4.3 Les exploitations agricoles avec des activités complémentaires ou non conventionnelles	48
2.2.5 Les revenus agricoles	50
2.2.6 Les exploitants agricoles	52
2.2.6.1 L'âge moyen des exploitants	52
2.2.6.2 La relève agricole pour les exploitations agricoles prévoyant vendre d'ici cinq ans	53
2.2.6.3 La relève établie par production agricole	54
2.2.6.4 La relève établie par secteur géographique de la Communauté	55

2 – DEUXIÈME PARTIE – LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DE LA COMMUNAUTÉ	57
3– TROISIÈME PARTIE – LES ENJEUX AGRICOLES MÉTROPOLITAINS	63
PREMIER ENJEU – L'occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles	65
DEUXIÈME ENJEU – L'articulation entre le développement durable de la zone agricole et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains	67
TROISIÈME ENJEU – La rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire et leur diversification	68
QUATRIÈME ENJEU – La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine	70
4 – QUATRIÈME PARTIE – L'ÉNONCÉ DE VISION DU PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES	73
5– CINQUIÈME PARTIE – LES ACTIONS MÉTROPOLITAINES PROPOSÉES	75
ACTION 1 – La mise en place d'une banque métropolitaine de terres agricoles et la recherche de solutions en vue d'optimiser l'occupation de la zone agricole	77
ACTION 2 – Le développement de partenariats visant la diversification des productions agricoles et la mise en œuvre de projets innovants	79
ACTION 3 – Le transfert de connaissances relatif aux stratégies régionales de mise en marché des produits agricoles	80
ACTION 4 – La veille relative aux projets de développement et de mise en valeur des activités agricoles	81
ANNEXES	83
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	89

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ



C'est avec fierté que je m'associe à ce premier Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles. Ce plan démontre l'importance accordée par la Communauté à la protection et à l'occupation optimale du territoire agricole.

L'élaboration de ce plan d'action a été l'occasion de mobiliser un grand nombre d'intervenants autour des enjeux de développement relatifs au territoire agricole métropolitain et des actions à mettre en place pour favoriser notamment l'établissement de la relève et la remise en culture des terres en friche.

Cette démarche a permis à la Communauté d'approfondir davantage sa connaissance de la zone agricole protégée et des activités qui s'y déroulent, zone qui constitue près de 58 % du territoire métropolitain. Il est d'ailleurs important de rappeler que le secteur bioalimentaire du Grand Montréal constitue, avec près de 232 000 emplois, la moitié des emplois de ce secteur pour l'ensemble du Québec.

Action phare de ce plan, la mise en place d'une banque métropolitaine de terres agricoles devrait permettre la mise en relation des propriétaires et des demandeurs de terre afin de favoriser l'établissement ou la consolidation de nouvelles entreprises agricoles, tout en contribuant à l'atteinte de l'objectif inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) visant l'augmentation de 6 % des superficies cultivées à l'échelle métropolitaine.

Les thèmes de l'innovation et du développement durable du territoire agricole, dont la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et la protection des bois et des corridors d'intérêt métropolitain situés en zone agricole, ont aussi été au cœur des discussions et des séances de consultation qui ont rejoint les principaux partenaires concernés par ce plan. Des actions en ce sens seront donc entreprises au cours des prochaines années.

Denis Coderre
Maire de Montréal

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE



**BERNARD
GAGNON**

Considérant l'importance des activités agricoles et agro-alimentaires sur le territoire métropolitain, c'est avec grand plaisir que nous vous présentons le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles, 2016-2020.

Ce plan s'inscrit dans les réflexions menées depuis plus de deux ans pour mettre en œuvre le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD), lequel invite les MRC et les agglomérations du Grand Montréal à se doter d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Dès la fin des années 1970, avec l'adoption de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, les MRC, les agglomérations et les municipalités ont appris à protéger le territoire agricole à travers leurs outils d'aménagement. Or, le défi aujourd'hui n'est pas uniquement d'en assurer la protection, mais également d'en optimiser le développement à des fins agricoles, agroalimentaires et agroforestières, et ce, de la façon la plus économiquement, socialement et environnementalement possible.

À cet égard, soulignons que l'ensemble des MRC et des agglomérations de la Communauté, en concertation avec les partenaires concernés, se sont dotées ou complètent actuellement leur outil régional de développement et de mise en valeur de développement de la zone agricole.

Afin de les épauler et d'explorer des pistes de réflexion concernant l'ensemble du territoire métropolitain, le comité consultatif agricole de la Communauté a reçu le mandat de procéder à l'élaboration d'un plan d'action métropolitain. Issu d'un travail de consultation et de concertation, ce plan tient aussi compte des enseignements tirés des deux premiers forums métropolitains sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles qui ont regroupé, chacun d'entre eux, plus de 120 participants et conférenciers.

Plusieurs enjeux doivent aujourd'hui être considérés, dont ceux ayant trait à la relève agricole, à la rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire, à leur diversification et à la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture. Pour ce faire, des actions visant notamment à appuyer les outils régionaux, à optimiser l'occupation des terres agricoles, à favoriser le transfert de connaissances et à développer de nouveaux partenariats sont proposées.

En travaillant ensemble à sa mise en œuvre, la Communauté pourra se démarquer des autres grandes métropoles par un modèle d'agriculture durable, innovant, diversifié et de qualité, porteur d'une grande fierté et mettant le consommateur, le producteur et la collectivité au centre des préoccupations visant la protection du territoire agricole et sa mise en valeur.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Bernard Gagnon.

Bernard Gagnon
Maire de Saint-Basile-le-Grand

INTRODUCTION

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit près de 3,9 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 km².

La Communauté exerce notamment des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Communauté doit adopter et maintenir en vigueur, sur l'ensemble du territoire, un *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Ce plan, intitulé *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, est entré en vigueur le 12 mars 2012.

En matière d'agriculture, le principal objectif du PMAD consiste en l'augmentation de 6 % des terres cultivées à l'échelle métropolitaine d'ici 2031. Cette croissance des terres en culture pourrait notamment être atteinte par une remise en culture des terres en friche. L'augmentation des superficies cultivées devra toutefois tenir compte des préoccupations relatives au développement durable et, en particulier, de l'objectif de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains.

Considérant l'importance des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire métropolitain, le PMAD invite également les MRC et les agglomérations du Grand Montréal à se doter d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole. En effet, la région métropolitaine de Montréal se distingue des autres métropoles nord-américaines par la présence d'une zone agricole couvrant 58 % de la superficie terrestre de son territoire, soit plus de 220 000 hectares. Situé dans la plaine du Saint-Laurent, le territoire de la Communauté renferme des sols de haute qualité. Quant à l'ensemble du secteur agroalimentaire métropolitain, il constitue un levier économique majeur du Grand Montréal. Plus des deux tiers des activités de transformation alimentaire de l'ensemble du Québec sont localisées à l'intérieur du Grand Montréal.

Pour ce faire, la Communauté a conclu, en juillet 2012, un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin d'appuyer les MRC et les agglomérations qui souhaiteraient élaborer des plans de développement de la zone agricole (PDZA). Cette entente permet de recevoir une aide financière de 25 000 \$.

Lors des rencontres tenues avec les MRC, les agglomérations et les autres partenaires engagés dans l'élaboration de ces outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole, il est rapidement ressorti des discussions qu'un certain nombre de problématiques pourraient être plus efficacement traitées à l'échelle métropolitaine. L'idée d'élaborer un plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles, en soutien à la mise en œuvre des actions identifiées dans les PDZA régionaux, a été évoquée

En janvier 2014, afin de répondre aux demandes formulées par les partenaires, le comité exécutif a donné mandat au comité consultatif agricole (CCA) d'élaborer un plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

Ce plan a été élaboré en concertation avec les principaux partenaires concernés.

Finalisé en 2015, ce plan se divise en cinq parties, à savoir :

- /// un portrait statistique du territoire et des activités agricoles métropolitaines;
- /// un diagnostic qui prend la forme d'un tableau « forces, faiblesses, contraintes et opportunités »;
- /// une présentation des enjeux agricoles métropolitains retenus;
- /// un énoncé de vision du plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles;
- /// des propositions d'actions à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux et à l'énoncé de vision.



PREMIÈRE PARTIE

LE PORTRAIT STATISTIQUE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

1

PREMIÈRE PARTIE

1

LE PORTRAIT
STATISTIQUE
DU TERRITOIRE
ET DES ACTIVITÉS
AGRICOLES

En 2010, la Communauté métropolitaine de Montréal réalisait un premier portrait statistique du territoire et des activités agricoles métropolitaines en collaboration avec plusieurs partenaires concernés.

En 2013, un *Portrait statistique agricole du Grand Montréal*¹ a également été produit conjointement par la Communauté et le MAPAQ afin de compléter certaines informations.

Dans le cadre des réflexions entourant l'élaboration du *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles*, l'ensemble des données disponibles a été compilé et analysé afin d'obtenir le portrait le plus à jour possible.

Ce portrait rassemble, entre autres, les données provenant des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, des recensements de Statistique Canada, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et de La Financière agricole du Québec.

Les données des fiches d'enregistrement sont compilées selon le site principal d'exploitation des entreprises agricoles, à l'exception des superficies et du nombre d'unités animales, qui sont comptabilisées selon leur localisation géographique.

En ce qui a trait aux activités agricoles métropolitaines, il faut néanmoins souligner que les données statistiques les plus récentes disponibles au MAPAQ datent de 2010. Des travaux sont actuellement en cours, en partenariat avec le MAPAQ, afin d'actualiser ces données et de développer une méthodologie pour élaborer un indicateur plus détaillé pour le suivi de l'objectif métropolitain visant l'augmentation de 6 % des terres en culture à l'échelle de la Communauté.

Le présent portrait est divisé en deux sections : la première traite des statistiques relatives au territoire métropolitain agricole et la deuxième, des activités agricoles situées en zone agricole.

Les deux pages suivantes présentent les principaux faits saillants pouvant être tirés de ce portrait statistique.

¹ Ce portrait est disponible à l'adresse internet suivante : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/PortraitStatAgricole_GrandMontreal.pdf

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS

DU PORTRAIT STATISTIQUE DU TERRITOIRE

ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

SECTION 1 – PORTRAIT STATISTIQUE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN SITUÉ EN ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE (ZAP)

- /// Une zone agricole couvrant, en 2014, une superficie de 220 379 ha, soit 58 % du territoire terrestre métropolitain;
- /// Une hausse de la valeur moyenne des terres agricoles beaucoup plus marquée qu'ailleurs au Québec entre 1996 et 2011 (passant de 4 249 \$/ha à 13 125 \$/ha);
- /// Une proportion de 73 % du territoire agricole est composée de sols de grande qualité;
- /// Des usages non agricoles représentant, en 2012, près de 64 000 ha en zone agricole;
- /// Une diminution de 541 ha de la superficie de la zone agricole de 1992 à 2014²;
- /// Une proportion de 64 % du couvert boisé métropolitain est située en zone agricole, dont 65 % est possédée par des non-agriculteurs;
- /// Des terres en friche représentant plus de 6300 ha, soit 3 % du territoire agricole;
- /// Des activités agricoles qui contribuent au paysage métropolitain.
- /// Des terres morcelées et vacantes sur le territoire de la Communauté, représentant plus de 3500 ha;

SECTION 2 – PORTRAIT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS AGRICOLES SITUÉES EN ZONE AGRICOLE

Les activités économiques du secteur bioalimentaire

- /// Une zone agricole produisant près de 12 % du PIB agricole de la province;
- /// Des activités de transformation alimentaire qui représentent plus des deux tiers de l'ensemble du Québec.

Le profil des exploitations et des activités agricoles

- /// Un total de 1 796 exploitations agricoles du territoire occupaient 69 % de la zone agricole, dont 58 % en culture en 2010;
- /// Une proportion de 84 % des superficies exploitées qui étaient en culture en 2010 (61 % ailleurs au Québec)³;
- /// Un recul du nombre des exploitations agricoles (-8 %) plus marqué qu'ailleurs au Québec (-5 %);
- /// Une superficie moyenne des exploitations de 84 ha en 2010, contre 120 ha dans le reste du Québec;
- /// Une hausse de la proportion des terres louées, avec près de 50 % en 2010 (31 % ailleurs au Québec);
- /// Une augmentation de 2 % de la superficie globale des terres en culture déclarée par les producteurs entre 2004 et 2010;

² Les causes de ces pertes de superficies agricoles seront approfondies dans l'action 1 du présent plan.

³ Portion cultivée des exploitations agricoles : superficie cultivée/superficie exploitée totale.

- /// Une proportion de 19 % des exploitations possède un kiosque de vente à la ferme (8 % ailleurs au Québec);
- /// Une proportion des exploitations offrant des activités d'agrotourisme (7 %), d'autocueillette (8 %) ou vendant leur production en marché public (10 %), plus élevée qu'ailleurs au Québec;
- /// Une proportion de 71 % de la superficie cultivée de la Communauté est consacrée aux céréales et protéagineux;
- /// Une faible proportion des exploitations de la Communauté ayant une production animale comme activité principale (24 %) et une densité animale (ratio unités animales par ha cultivé) trois fois plus faible qu'ailleurs au Québec;
- /// Une proportion des superficies vouées à l'horticulture (fruits, légumes, cultures abritées et horticulture ornementale) deux fois plus grande dans la Communauté qu'ailleurs au Québec;
- /// Une production fourragère et des pâturages occupant 17 % des superficies cultivées tandis que ces cultures occupent 50 % des terres cultivées dans le reste du Québec;
- /// Une baisse de la superficie occupée par la culture des légumes en champ (25 % entre 2004 et 2010).

Les revenus agricoles

- /// Des activités agricoles ayant généré 524M\$ de revenus en 2009, dont 75 % provenant des productions végétales;
- /// Des productions horticoles ayant généré en 2009, 51 % des revenus agricoles sur le territoire de la Communauté, à partir de 11 % des surfaces cultivées;
- /// Plus de 38 % des revenus tirés de la production serricole québécoise en 2009 provenaient de la Communauté;
- /// Des revenus à l'hectare plus élevés en comparaison avec le reste du Québec;

- /// Un revenu moyen des exploitations agricoles de 8 % inférieur à celui des exploitations situées en dehors de la Communauté;
- /// Une proportion de 38 % des exploitations agricoles ayant des revenus inférieurs à 50 000 \$ annuellement, mais n'occupant que 12 % de la superficie totale des exploitations de la Communauté;
- /// Une proportion de 13 % des exploitations a des revenus bruts supérieurs à 500 000 \$ annuellement, mais occupe 38 % de la superficie totale des exploitations.

Les exploitants agricoles

- /// Une moyenne d'âge des exploitants agricoles de 53 ans en 2011, supérieure à celle de l'ensemble du Québec (51 ans);
- /// Une proportion de 30 % des exploitations agricoles prévoyant vendre d'ici 5 ans n'avait pas identifié de relève;
- /// Une proportion de 21 % des exploitations agricoles de la Communauté avait une relève établie en 2010, et 12 % des exploitations étaient détenues par un membre principal âgé de moins de 40 ans. Ces taux sont similaires à ce que l'on retrouve ailleurs au Québec;
- /// Une proportion de 22 % des exploitations de la Communauté qui ont intégré un membre de la relève était spécialisée dans la production fruitière et acéricole en 2010, alors que cette proportion était respectivement de 18 % et de 16 % ailleurs au Québec.

SECTION 1 – PORTRAIT STATISTIQUE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN SITUÉ EN ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE (ZAP)

1.1 – LE TERRITOIRE AGRICOLE MÉTROPOLITAIN

En 1978, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Ainsi, le 9 novembre 1978, sur un territoire identifié par décret gouvernemental, l'utilisation du sol à des fins autres que l'agriculture, le morcellement des terres, l'enlèvement de sol arable et la coupe d'érables dans une érablière ont été prohibés. L'objectif de la loi est d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des exploitations agricoles dans la zone agricole dite protégée.

En 1987, la CPTAQ amorçait le processus de révision des limites de la zone agricole avec les municipalités régionales de comté, en consultation avec l'Union des producteurs agricoles. Cette révision avait pour but d'assurer une plus grande harmonisation entre la zone agricole et la première génération des schémas d'aménagement adoptés dans le cadre d'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) adoptée en 1979. Cette négociation, complétée en 1992, a donné lieu à la conclusion de 96 ententes sur une possibilité de 97. En juin 1997, la loi a également été modifiée de manière à favoriser une implication accrue des instances municipales et une plus grande complémentarité entre la protection du territoire et des activités agricoles et l'aménagement du territoire.

Selon les données provenant d'une compilation spéciale de la CPTAQ en 2014, la zone agricole protégée (ci-après « zone agricole ») couvrait une superficie de 220 379 hectares, soit 58 % de la superficie terrestre de la Communauté. Le territoire métropolitain représente 3,5 % de la zone agricole du Québec.

Bien qu'il existe des activités agricoles situées hors zone agricole sur le territoire métropolitain, le présent portrait se limite aux statistiques qui prévalent à l'intérieur des limites celle-ci.

1.2 – LA RÉPARTITION DE LA ZONE AGRICOLE PAR GRAND SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

La zone agricole est présente dans chacun des cinq secteurs géographiques de la Communauté métropolitaine de Montréal. Des 82 municipalités de la région, plus des deux tiers (59 municipalités) sont couverts en partie par la zone agricole.

Les Couronnes Nord et Sud couvrent la majorité du territoire métropolitain. C'est également dans ces secteurs que l'on retrouve la plus grande proportion de terres agricoles, de l'ordre de 92 % en 2014. L'agglomération de Montréal a 49 810 hectares de superficie terrestre avec une zone agricole de 2 046 hectares. Dans les Couronnes Nord et Sud, plus de 70 % du territoire total est occupé par la zone agricole permanente.

Dans la Couronne Nord, la Ville-MRC de Mirabel se démarque par l'importante superficie de la zone agricole qui l'occupe (42 245 hectares), qui représente 45 % de la zone agricole de la Couronne Nord et 19 % de l'ensemble de la zone agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal. Cette Ville-MRC constitue la limite nord de la zone agricole de la région des Laurentides puisqu'au-delà, le plateau Laurentien est moins propice à l'agriculture. Dans la Couronne Sud, où 74 % du territoire est en zone agricole, l'on retrouve plusieurs municipalités peu peuplées dont le territoire est presque entièrement couvert par la zone agricole (Calixa-Lavallée, Saint-Isidore, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Verchères, etc.).

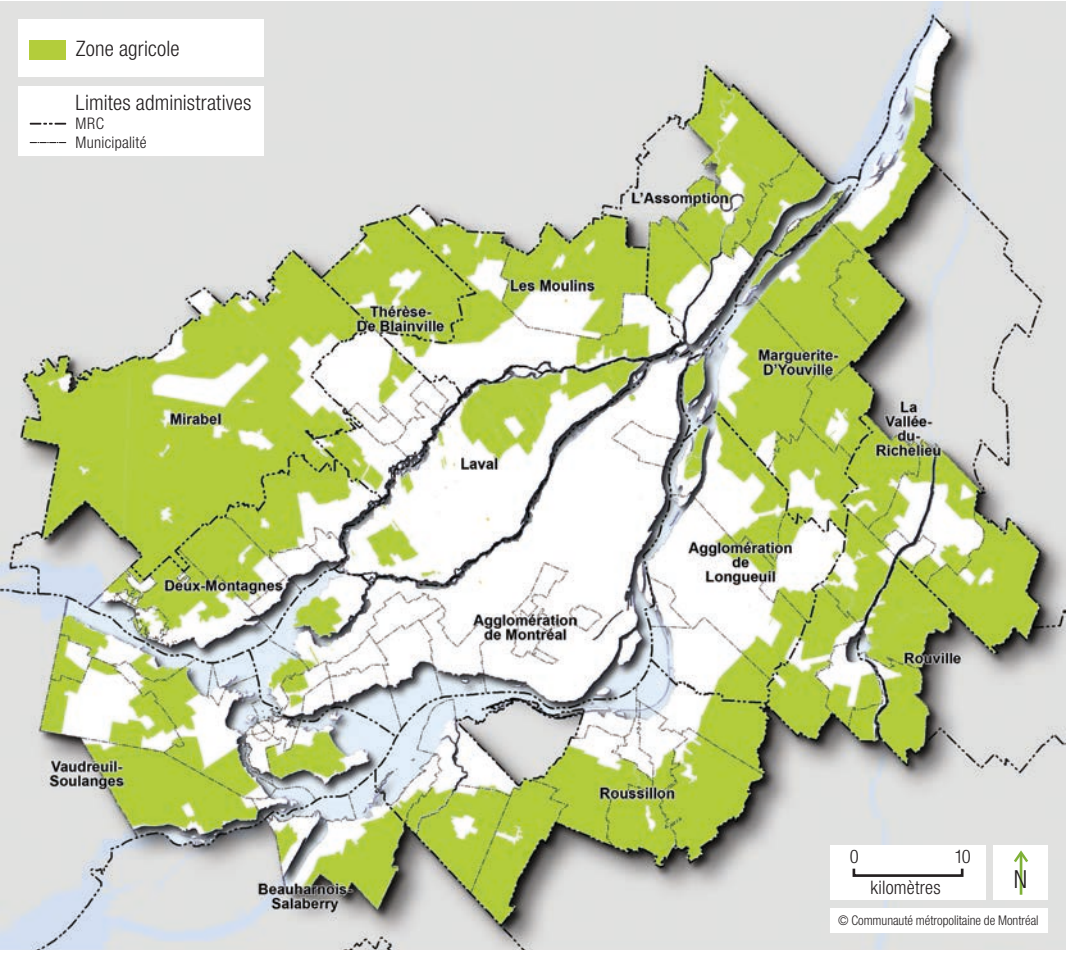
Dans l'agglomération de Longueuil, le tiers du territoire est en zone agricole et, à l'exception de la ville de Saint-Lambert, chacune des quatre autres municipalités de ce secteur regroupe des terres agricoles. À Laval, l'essentiel des terres agricoles se trouve principalement dans l'est de l'île Jésus, dans les anciennes municipalités de Saint-François, d'Auteuil et de Duvernay, mais également dans l'ouest de l'île, dans les anciennes municipalités de Sainte-Dorothée et de Fabreville. Enfin, sur l'île de Montréal, certaines terres agricoles ont pu être préservées de l'urbanisation dans l'ouest de l'île, plus particulièrement sur L'île-Bizard, à Pierrefonds, à Senneville et à Sainte-Anne-de-Bellevue.

**TABEAU 1 - SUPERFICIES TERRESTRES ET AGRICOLES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ, 2014**

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES	Superficie terrestre totale	Superficie de la zone agricole	Portion du territoire terrestre en zone agricole
	km ²	ha	%
	2014	2014	2014
Agglomération de Montréal	498,1	2 046	4,1
Agglomération de Longueuil	281,9	9 145	32,4
Laval	246,1	7 126	30,0
Couronne Nord	1 339,1	94 270	70,4
Couronne Sud	1 466,0	107 792	74,0
Communauté métropolitaine de Montréal	3 831,2	220 379	57,5
Ailleurs au Québec	1 341 172,3	6 087 036	4,5

Sources : Commission de protection du territoire agricole du Québec, Rapport annuel de gestion 2013-2014.
Traitement : Communauté métropolitaine de Montréal, 2015.

CARTE 1 - ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE DE LA COMMUNAUTÉ



Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2013.
Traitement : Communauté métropolitaine de Montréal, 2015.



Louis-Étienne Doré | © CMM

1.3 – LA CLASSIFICATION DES SOLS AGRICOLES

Le potentiel agricole d'un territoire repose sur la qualité des sols qui le composent. Situé dans la plaine du Saint-Laurent, le territoire de la Communauté renferme des sols de haute qualité. En fait, près de 95 % du territoire en zone agricole permanente comporte des sols propices à l'agriculture (classes 1 à 5 et organique). D'après l'inventaire des terres du Canada (ARDA)⁵, la majorité des sols appartiennent aux classes 2 à 4. Les sols de classe 1, 2 et 3, excellents pour les productions végétales et horticoles, couvrent 73 % du territoire agricole de la Communauté.



© CMM

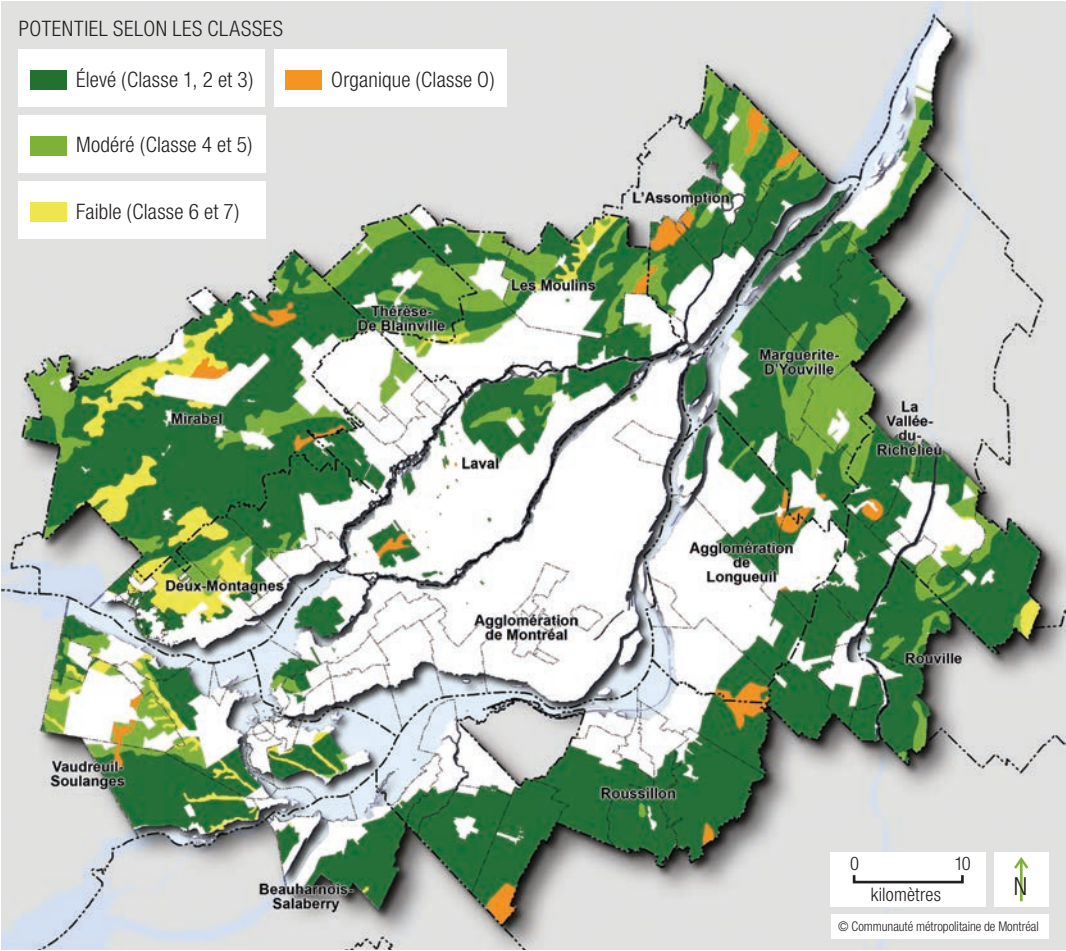
⁵ Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. *Aménagement rural et développement de l'Agriculture*, 2000.

TABLEAU 2 – CLASSIFICATION DES SOLS AGRICOLES

CLASSES DES SOLS AGRICOLES	%	DESCRIPTION DES CLASSES DE SOLS
1, 2 et 3	73	Sols ayant d'excellentes possibilités pour la production végétale et horticole.
4 et 5	19	Sols favorables à la culture des légumes, des petits fruits, des plantes fourragères ou à des cultures indigènes ou adaptées aux limitations.
Organique	3	Sols organiques favorables à l'horticulture ou qui constituent des secteurs de conservation à privilégier pour la nappe phréatique.
7	5	Sols non propices à la culture sauf exception à la pomiculture et à l'acériculture.

Source : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, 2000.
Traitement : Communauté métropolitaine de Montréal, 2010.

CARTE 2 – CLASSIFICATION DES SOLS DE LA ZONE AGRICOLE SELON L'ARDA



Source : Aménagement rural et développement de l'agriculture, Inventaire des terres du Canada, 2000.
Traitement : Communauté métropolitaine de Montréal, 2010.

1.4. – LES SUPERFICIES DE LA ZONE AGRICOLE AYANT FAIT L’OBJET D’INCLUSION ET D’EXCLUSION

Au cours des années 1970, plusieurs études ont sonné l’alarme quant à l’impact de l’absence de planification à l’échelle régionale eu égard à l’urbanisation des terres agricoles de haute qualité dans la grande région de Montréal (CPTAQ, 2010). L’une d’entre elles, produite par le ministère des Affaires municipales en 1977, concluait que dans la seule région de Montréal entre 1964 et 1975, l’urbanisation avait entraîné la perte de plus de 20 000 hectares de sols à haut potentiel pour l’agriculture⁶. Depuis la révision de la zone agricole par la CPTAQ de 1987 à 1992, certaines terres agricoles ont été incluses ou exclues dans la zone agricole.

En 1978, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la protection du territoire agricole* – devenue la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) en 1997 – qui a mené, entre 1978 et 1983, à la délimitation de la zone agricole. En 1987, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) amorçait le

processus de révision des limites de la zone agricole avec les municipalités régionales de comté (MRC). Cette révision avait pour but d’assurer une plus grande harmonisation entre la zone agricole et la première génération des schémas d’aménagement adoptés par les MRC. Cette révision, complétée en 1992, a permis une nouvelle délimitation de la zone agricole.

Dans le cadre de la LPTAA, des demandes portant sur l’inclusion ou l’exclusion d’un territoire de la zone agricole peuvent être présentées à la CPTAQ. Sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, depuis la fin de la révision des limites de la zone agricole, 356 hectares ont été inclus à la zone agricole alors que 897 hectares en ont été exclus⁷. Au total, la superficie de la zone agricole a diminué de 541 hectares depuis la fin de cette révision. Concernant les cinq secteurs géographiques de la région, les Couronnes Sud et Nord et l’agglomération de Longueuil ont perdu respectivement 210, 333 et 28 hectares de terres en zone agricole, tandis que Laval et l’agglomération de Montréal ont, à l’inverse, gagné respectivement 27 et 3 hectares de terres en zone agricole au cours de la même période.

TABLEAU 3 – INCLUSIONS ET EXCLUSIONS DE LA ZONE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ, DEPUIS LA RÉVISION DE LA ZONE AGRICOLE⁸ JUSQU’EN 2014

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ	Inclusions depuis la révision de la zone agricole	Exclusions depuis la révision de la zone agricole	Bilan inclusions moins exclusions depuis la révision de la zone agricole
	ha	ha	ha
Agglomération de Montréal	54	51	3
Agglomération de Longueuil	15	43	-28
Laval	112	85	27
Couronne Nord	97	430	-333
Couronne Sud	78	288	-210
Communauté métropolitaine de Montréal	356	897	-541
Ailleurs au Québec	20 434	18 936	1 498

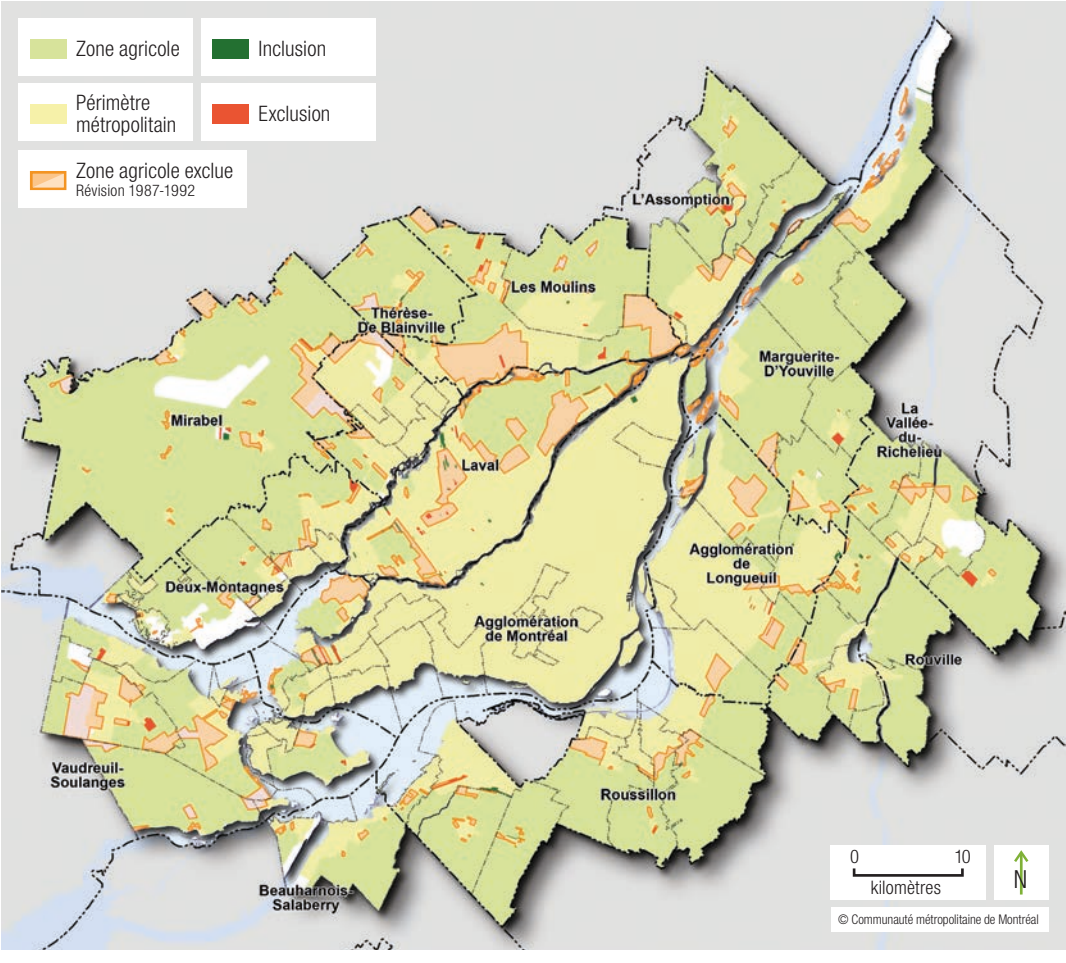
Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, Rapport annuel de gestion 2013-2014.
Traitement : Communauté métropolitaine de Montréal, 2015.

⁶ Ministère des Affaires municipales du Québec (1977). *L’urbanisation dans la conurbation montréalaise : tendances actuelles et propositions d’orientations*.

⁷ Certaines exclusions peuvent faire référence à des terrains ayant été inclus volontairement à la zone agricole suite à la révision de 1987-1992, et ce, essentiellement pour des fins fiscales. Pour certains secteurs, dont l’agglomération de Longueuil, il se pourrait que les terres ayant été exclues par la suite soient uniquement celles ayant fait l’objet d’une inclusion.

⁸ La révision des limites de la zone agricole s’est déroulée entre 1987 et 1992.

CARTE 3 - INCLUSIONS ET EXCLUSIONS DE LA ZONE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ, DEPUIS LA RÉVISION DE LA ZONE AGRICOLE JUSQU’EN 2014



Source: Commission de protection du territoire agricole du Québec, Rapport annuel de gestion 2013-2014.
 Traitement, Communauté métropolitaine de Montréal, 2015.

1.5 – LES DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE

Depuis 2001, l'article 59 de la LPTAA permet à une MRC ou à une communauté métropolitaine de présenter une demande à portée collective pour identifier à l'intérieur de sa zone agricole, avec l'accord de la CPTAQ et de l'UPA, des secteurs pouvant accueillir de nouvelles résidences sans l'obligation d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ. Deux cas de figure sont possibles :

/// dans un îlot déstructuré de la zone agricole, à l'intérieur duquel la construction résidentielle sera autorisée afin de combler les rares espaces vacants, une fois la décision rendue par la CPTAQ;

/// pour la construction d'une seule résidence, sur des lots d'une superficie suffisamment grande pour ne pas déstructurer la zone agricole, une fois la décision rendue par la CPTAQ.

Sur le territoire de la Communauté, en plus des MRC et des agglomérations qui ont déjà complété une démarche de demande à portée collective, la MRC de Beauharnois-Salaberry a déposé une telle demande à la CPTAQ en 2012, et le processus de décision est en cours pour ce dossier.

TABLEAU 4 – DÉCISIONS RENDUES SUR LES DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE, 2014

MRC ET AGGLOMÉRATIONS	Numéro de décision	Date	Superficie de la zone agricole (ha)	Superficie totale d'îlots déstructurés (ha)	Nombre de résidences potentielles
Longueuil	349 256	2007	9 153	15	15
La Vallée-du-Richelieu	363 352	2010	50 763	752	157
Roussillon	368 808	2011	37 220	490	241
Les Moulins	371 424	2011	14 348	330	146
L'Assomption	369 533	2012	19 330	408	97
Deux-Montagnes	374 945	2013	16 067	459	107

Source : CPTAQ, *Rapport annuel de gestion 2012-2013*.

1.6 – LES USAGES NON AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE ET LA COHABITATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

Une étude publiée en 2012 par l'Université de Montréal⁹ présente des résultats intéressants sur l'utilisation du territoire agricole dans la Communauté métropolitaine de Montréal. Alors que la zone agricole couvre officiellement 58 % du territoire terrestre de la Communauté, il ressort de cette étude qu'uniquement 40 % de la superficie du territoire serait réellement utilisable pour la pratique de l'agriculture, puisque les données officielles compilées par la CPTAQ ne tiennent pas compte de l'utilisation du sol en zone agricole. Afin de présenter un portrait plus réaliste de l'espace propice à l'agriculture en zone agricole sur le territoire métropolitain, l'étude a raffiné ce calcul en soustrayant les superficies des usages non agricoles (résidences, commerces, industries, infrastructure de transport d'énergie, autoroutier et ferroviaire, hydrographie, aires protégées, etc.), soit près de 64 000 hectares au résultat officiel. Ainsi, il y aurait une disponibilité de près de 156 500 ha pour l'agriculture sur le territoire agricole métropolitain.

Deux facteurs peuvent expliquer la présence des usages non agricoles en zone agricole : soit la reconnaissance des droits acquis pour les activités non agricoles implantées avant l'entrée en vigueur de la LPTAA en 1978, et l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ. À cet égard, les rapports annuels de gestion de la CPTAQ indiquent qu'entre 2009 et 2014, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, 429 demandes relatives à l'implantation d'un nouvel usage autre qu'agricole ont été acheminées à la CPTAQ et, de l'ensemble de ces demandes, des superficies totalisant près de 1 053 hectares ont été autorisées¹⁰ à des fins non agricoles. Or, même si les parcelles occupées par les usages non agricoles demeurent toujours en zone agricole, certains de ces usages nécessitent des travaux pouvant compromettre l'intégrité des caractéristiques d'origine du site. Ainsi, il peut devenir difficile, dans certains cas, d'envisager un éventuel retour aux activités agricoles advenant que l'usage non agricole cesse un jour.



⁹ Marois, Claude, et Hudon, Patrick, *Que reste-t-il de la zone agricole montréalaise?*, Université de Montréal, 2012, 48 pages.

¹⁰ CPTAQ, Rapports annuels 2008-2009 à 2013-2014.

TABLEAU 5 – ESTIMATION DES SUPERFICIES NON AGRICOLES SITUÉES EN ZONE AGRICOLE¹¹, 2012

MRC OU AGGLOMÉRATIONS	Superficie terrestre totale du territoire	Superficie de la zone agricole	Superficie des surfaces non agricoles en zone agricole	Superficie en exploitation ou potentiellement en exploitation	Portion totale du territoire situé en zone agricole	Portion du territoire en exploitation ou potentiellement en exploitation agricole
	ha	ha	ha	ha	%	%
Beauharnois-Salaberry	6 848	4 259,40	1 087,77	3 171,63	62,20	46,31
Deux-Montagnes	20 165	12 298,24	2 624,88	9 673,36	60,99	47,97
L'Assomption	20 591	15 309,02	3 837,37	11 471,65	74,35	55,71
La Vallée-du-Richelieu	32 121	23 828,82	6 959,04	16 869,78	74,18	52,52
Marguerite-d'Youville	34 855	28 092,34	6 821,60	21 270,74	80,60	61,03
Laval	24 670	7 127,44	1 810,12	5 317,32	28,89	21,55
Les Moulins	26 239	14 518,04	4 108,99	10 409,05	55,33	39,67
Agglomération de Longueuil	26 340	9 094,11	5 306,23	3 787,88	34,53	14,38
Mirabel	48 491	42 484,06	13 106,32	29 377,74	87,61	60,58
Agglomération de Montréal	50 376	2 009,20	546,37	1 462,83	3,99	2,90
Roussillon	37 624	26 970,57	6 943,74	20 026,83	71,68	53,23
Rouville	8 281	7 451,85	1 808,51	5 643,34	89,99	68,15
Thérèse-De Blainville	21 228	10 645,67	2 323,53	8 322,14	50,15	39,20
Vaudreuil-Soulanges	28 698	17 751,48	6 665,96	11 085,52	61,86	38,63
Communauté métropolitaine de Montréal	386 527	221 840,24	63 950,43	157 889,81	57,39	40,85

Source : Marois, C., *op.cit.*, p. 12. Traitement CMM

¹¹ Les superficies non agricoles ont été estimées à partir des décisions de la CPTAQ, des infrastructures de transport et d'énergie électrique, du réseau hydrographique et des aires protégées présentes sur le territoire de la Communauté.

L'ajout au fil du temps d'usages non agricoles en zone agricole et la croissance de l'urbanisation à proximité de la zone agricole peuvent avoir accentué, dans certains secteurs de la Communauté, les problèmes de cohabitation entre les usages urbains et l'agriculture, notamment près de concentrations d'activités d'élevage.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) stipule que le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement et de développement des MRC doit comprendre des paramètres de distances séparatrices qui tiennent compte des inconvénients causés par les odeurs d'origine agricole. Ces distances peuvent varier sur le territoire d'une municipalité selon les caractéristiques du milieu. Par exemple, elles pourraient être plus grandes à proximité d'un périmètre d'urbanisation de manière à éloigner certains types d'élevage plus problématiques pour la cohabitation harmonieuse avec des usages de nature urbaine. À l'inverse, dans les secteurs majoritairement agricoles ne présentant pas d'enjeu de cohabitation particulier, ces distances pourraient être modulées à la baisse. Par ailleurs, les MRC pourraient appliquer le principe de réciprocité du respect des distances séparatrices envers les établissements de production animale pour les nouvelles résidences qui seraient bâties à proximité. Toutefois, dans tous les cas, la détermination de telles distances devrait être motivée par la recherche d'un équilibre entre la priorité à accorder aux activités agricoles en zone agricole et les impératifs de la cohabitation harmonieuse, c'est-à-dire un équilibre qui soit de nature à maintenir un climat social favorable à la poursuite du développement de l'agriculture.

1.7 – LES TERRES EN FRICHE SITUÉES EN ZONE AGRICOLE

En mai 2008, la Communauté a diffusé un recueil statistique sur les activités agricoles dans la zone verte de son territoire. Ce rapport indiquait, entre autres, que les terres en friche et sous-utilisées constituaient, dans certains cas, des contraintes spécifiques au développement des activités agricoles au sein du territoire métropolitain.

Selon une étude réalisée en 2008 pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada¹, les friches de plusieurs secteurs de la région sont souvent la propriété de spéculateurs, laissant leur terre à l'abandon dans l'espoir de leur éventuel retrait de la zone agricole.

Pour compléter les analyses relatives aux caractéristiques du territoire agricole métropolitain et à sa mise en valeur, il

était nécessaire d'effectuer un exercice de caractérisation visant à inventorier les friches agricoles. Bien que la notion de terre en friche soit difficile à cerner étant donné qu'elle peut comprendre diverses réalités : cessation temporaire d'activités agricoles pour des raisons diverses, vente de terres à des acheteurs désireux d'obtenir un dézonage agricole (attente spéculative), secteur ne pouvant pas être exploité en raison du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) ou encore du morcellement de terres et de la présence de multiples propriétaires non occupants. La plupart des intervenants considèrent qu'une terre antérieurement cultivée devient une friche après 3 ans (parfois 5 ans) sans récoltes et sans cultures (travail du sol, fertilisation, ensemencement).

Un premier exercice de caractérisation des friches agricoles a été réalisé en 2009 et mis à jour en 2012. Or, cet inventaire ne tenait compte que des friches agricoles ayant une superficie minimale de 8 hectares ou plus. Un nouvel inventaire plus précis a été demandé par plusieurs partenaires municipaux, notamment lors des rencontres de travail des comités d'élaboration des PDZA des MRC et des agglomérations. En effet, un portrait plus juste de la situation favoriserait l'atteinte de certains objectifs énoncés au PMAD, dont ceux d'accroître de 6 % la superficie des terres en culture et d'augmenter le couvert forestier à 30 %. Par conséquent, en 2015, un deuxième exercice de caractérisation a été effectué, en collaboration avec les MRC et les agglomérations de la Communauté, et celui-ci a permis d'identifier les friches de 0,5 hectare ou plus.

Les espaces caractérisés devaient être situés dans la zone agricole permanente. D'une part, ces friches ont été définies par la nature de la végétation qui les recouvrait, soit herbacée ou arbustive, et, d'autre part, un critère concernant la hauteur de la végétation a été ajouté selon la catégorie (tableau 6).

Bien qu'on ne puisse supposer de l'usage futur des friches, un volet de l'inventaire a porté sur l'identification des friches qui pourraient avoir davantage un potentiel de remise en culture, alors que les autres pourraient participer à l'objectif du PMAD relatif au reboisement du territoire métropolitain en vue d'augmenter le couvert forestier à 30 % d'ici 2031. Bien entendu, puisque les friches font partie intégrante de terres du domaine privé, la détermination de leur usage futur dépendra de la décision des propriétaires.

¹ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Les friches agricoles du Québec : état des lieux et approches de valorisation*, 2008, 66 pages.

TABLEAU 6 – CARACTÉRISTIQUES DES FRICHES AGRICOLES DANS LA COMMUNAUTÉ

TYPE DE FRICHES AGRICOLES	Caractéristiques
Friches herbacées	- espaces couverts par plus de 50 % d'herbacées - hauteur de moins de 1,5 mètre - moins de 5 ans après la dernière utilisation agricole
Friches arbustives	- espaces couverts par plus de 50 % d'arbustes - hauteur de 1,5 à 4 mètres - de 5 à 10 ans après la dernière utilisation agricole

Source: Communauté métropolitaine de Montréal, 2009.

Ainsi, à la suite des informations récoltées, on dénombrait en 2015 plus de 6300 hectares de terres en friche de 0,5 hectares ou plus², ce qui représente près de 3 % du territoire agricole métropolitain. La majorité des friches se situent dans les couronnes Nord et Sud, soit environ 76 % des superficies répertoriées.

Plus de 59 % des friches présentes sur le territoire agricole métropolitain auraient davantage un potentiel de remise en culture, alors que 41 % auraient un potentiel de reboisement.

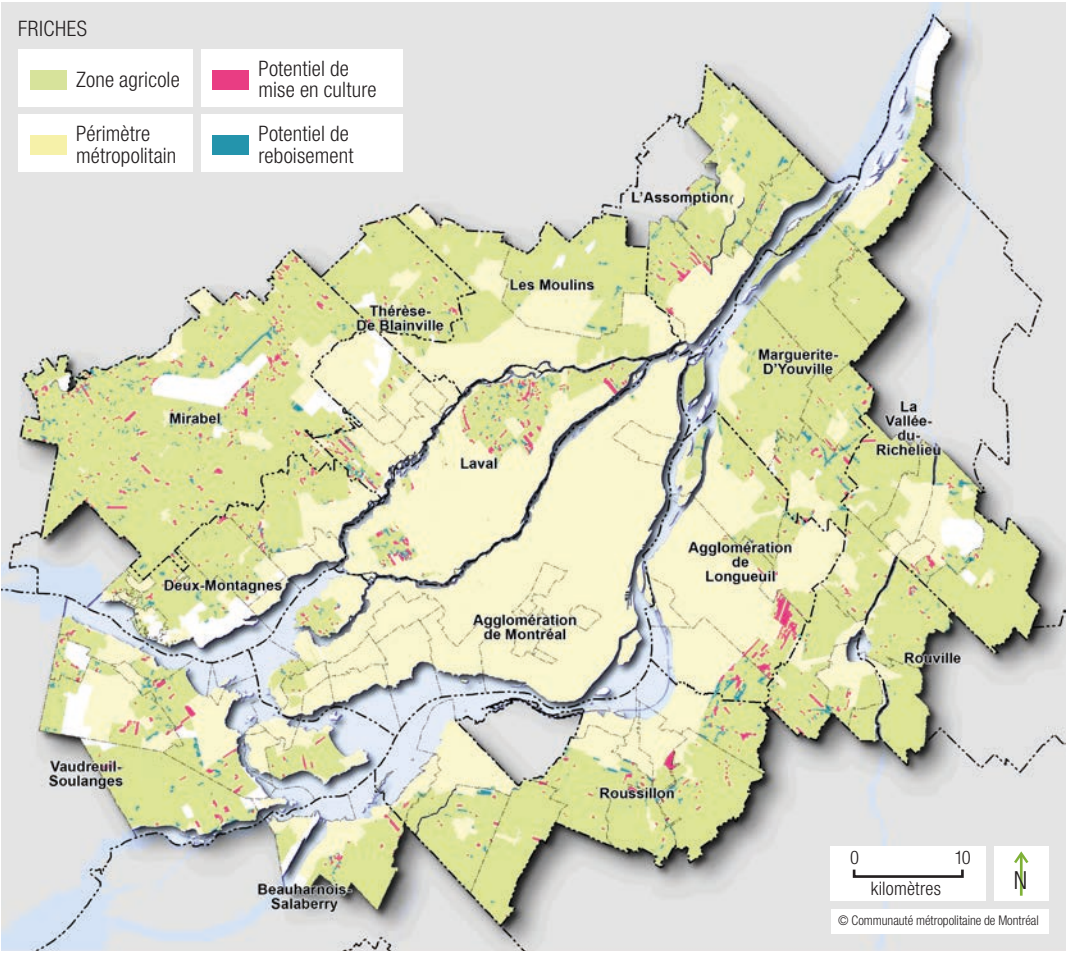
TABLEAU 7 – RÉPARTITION DES FRICHES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ	Friches				Total	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par secteur géographique
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	herbacées	arbustives	herbacées	arbustives	ha	%	%
Agglomération de Montréal	18,3	17,3	3,9	18,1	57,5	2,8	0,9
Agglomération de Longueuil	134,5	449,4	58,2	134,4	776,5	8,5	12,3
Laval	286,2	194,6	69,0	164,9	714,8	10,0	11,3
Couronne Nord	810,6	434,7	604,8	418,1	2 268,1	2,4	36,0
Couronne Sud	988,9	414,9	567,1	523,6	2 494,4	2,3	39,5
Communauté métropolitaine de Montréal	2 238,5	1 510,9	1 303,0	1 259,1	6 311,3	3,0	100

Source: Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

² Les friches de même catégorie (à potentiel de remise en culture ou à potentiel de reboisement), distancées de moins de 100 mètres et dont la somme de leurs superficies équivaut minimalement à 0,5 hectare, ont été incluses à l'inventaire.

CARTE 4 - LOCALISATION DES FRICHES SITUÉES EN ZONE AGRICOLE D'UNE SUPERFICIE DE 0,5 HECTARE OU PLUS



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.

1.8 – LES SECTEURS DE MORCELLEMENT FONCIER AGRICOLE

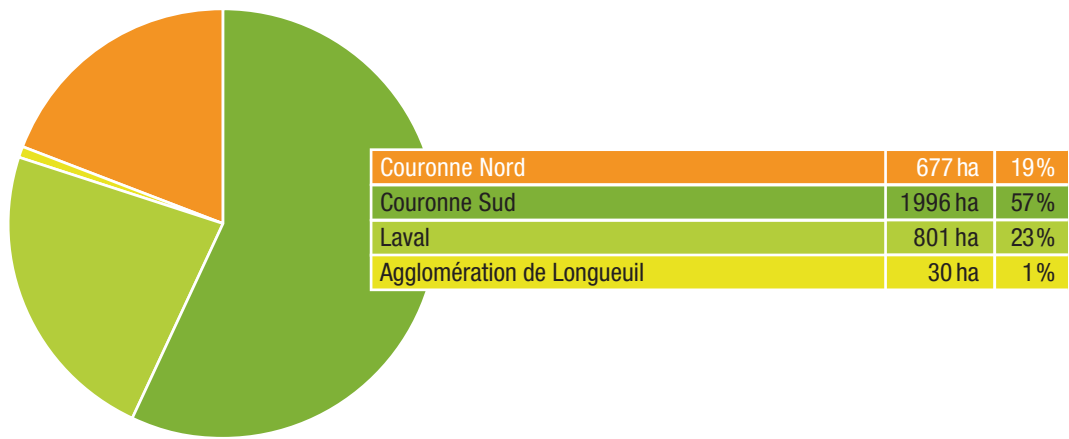
Selon une caractérisation préliminaire¹⁴ effectuée en 2009 par la Communauté, on comptait au moins 3 500 hectares de terres morcelées et vacantes au rôle d'évaluation foncière de 2005 sur le territoire agricole métropolitain. Il est prévu d'actualiser l'étude du morcellement foncier agricole sur le territoire de la Communauté durant la mise en œuvre du *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles*.

Plusieurs lots ont été morcelés avant l'entrée en vigueur de la LPTAA. Des terres agricoles ont ainsi été loties en multiples petites parcelles en vue d'être éventuellement urbanisées. Elles appartiennent à bon nombre de propriétaires, et leur

petite taille limite le potentiel économique de leur remise en culture. Lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTA) en 1978, plusieurs terres agricoles, loties en petites parcelles à des fins résidentielles, se sont retrouvées à l'intérieur de la zone agricole lors de son décret. Étant depuis, soumis aux obligations de la LPTAA, leurs usages se limitent à des fins agricoles. Il en découle que certains de ces terrains, appartenant à une multitude de propriétaires, sont inexploités.

Des municipalités de la Communauté, telles Longueuil, Laval, Varennes, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Basile-le-Grand ont obtenu des pouvoirs du législateur leur permettant de taxer ou de remembrer ces petites parcelles afin de les remettre en culture.

GRAPHIQUE 1 – RÉPARTITION DES LOTS AGRICOLES MORCELÉS ET VACANTS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ, 2009



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2009.

¹⁴ Identification des secteurs comprenant plus de 20 lots adjacents et vacants au rôle foncier de 2005. Il est à noter que la superficie des lots morcelés n'a pu être évaluée dans les secteurs où le cadastre n'était pas rénové à l'époque, dont celui de Longueuil.

TABLEAU 8 – SUPERFICIE DE LOTS MORCELÉS ET LOI PRIVÉE PAR MUNICIPALITÉ, 2009

LOI PRIVÉE DE REMEMBREMENT	MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE ^[1] (HECTARES)
Couronne Nord		667
	L'Assomption	56
	Mascouche	158
	Mirabel	156
	Oka	6
	Sainte-Anne-des-Plaines	37
	Saint-Eustache	98
	Boisbriand	155
	Terrebonne	11
Laval		801
X	Laval	801
Agglomération de Longueuil		30
	Boucherville	30
X	Longueuil ^[2]	N/D
Couronne Sud		1996
	Beloeil	35
	Carignan	187
	Chambly	133
X	Contrecoeur	117
	La Prairie	40
	Les Cèdres	37
	Mercier	110
X	Mont-Saint-Hilaire	104
	Richelieu	63
X	Saint-Basile-le-Grand	303
	Saint-Constant	75
	Sainte-Julie	31
	Saint-Philippe	151
X	Varenes	417
	Vaudreuil-Dorion	96
	Verchères	96
	Total	3 503

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2009.

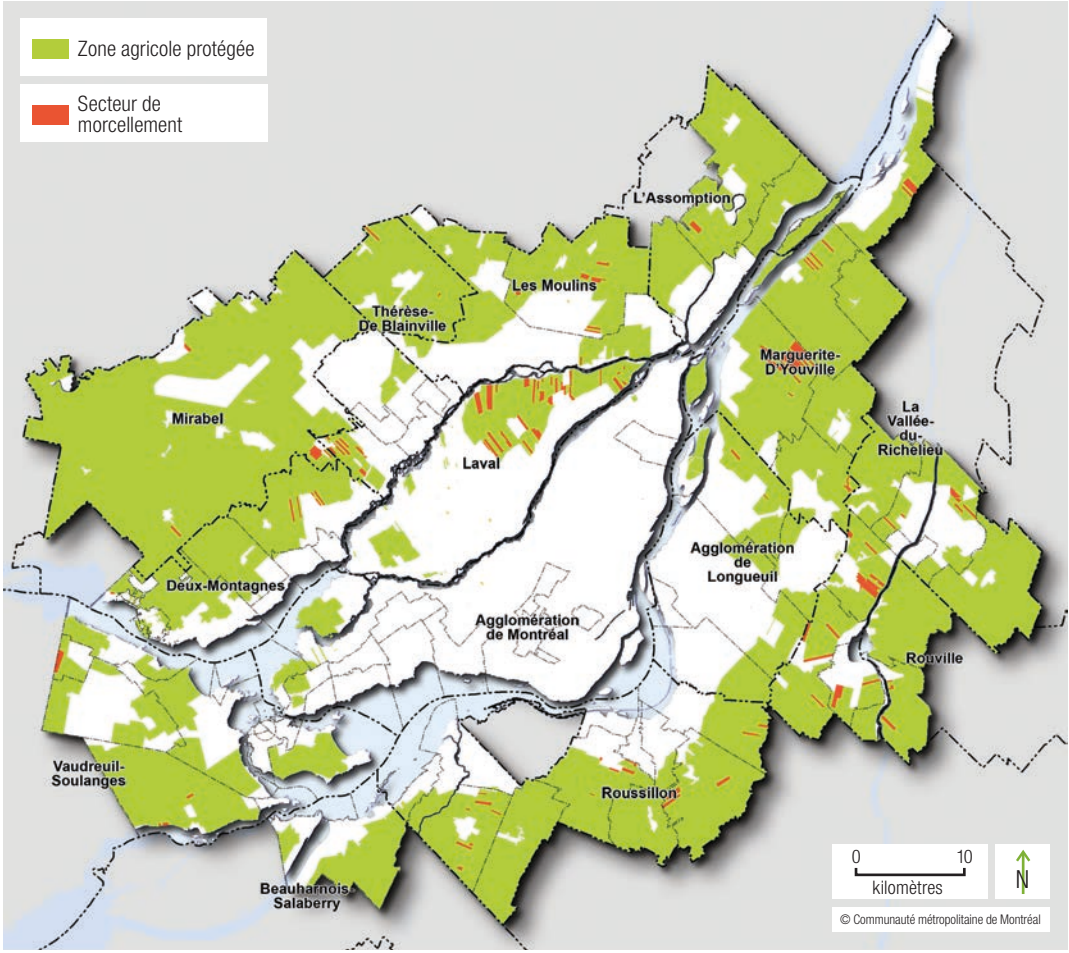
¹ Identification des secteurs comprenant plus de 20 lots adjacents et vacants au rôle foncier de 2005. Il est à noter que la superficie des lots morcelés n'a pu être évaluée dans les secteurs où le cadastre n'était pas rénové à l'époque, dont celui de Longueuil. Il est prévu d'actualiser l'étude du morcellement foncier agricole sur le territoire de la Communauté durant la mise en œuvre du *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles*.

² Selon les données disponibles en 2014, la superficie des lots morcelés sur le territoire de la Ville de Longueuil représentait près de 1 300 hectares.

Par ailleurs, en plus des secteurs de morcellement agricole, il existe à l'intérieur de la zone agricole, des aires que l'on peut qualifier de « déstructurées¹⁷ » ayant généralement une vocation autre qu'agricole. Les terrains que l'on trouve dans ces aires présentent souvent des contraintes pour l'agriculture en raison, par exemple, de leurs caractéristiques géomorphologiques, de leur enclavement, de leur degré de

contamination ou d'artificialisation ou encore de leur faible superficie qui rend difficile l'utilisation de la machinerie agricole. Ces aires déstructurées peuvent faire l'objet d'une réflexion à l'échelle locale ou régionale afin d'optimiser leur potentiel agricole ou de préciser leur rôle, notamment à des fins de conservation ou de zone tampon entre les secteurs urbanisés et les activités agricoles.

CARTE 5 – PRINCIPAUX SECTEURS DE MORCELLEMENT FONCIER EN ZONE AGRICOLE, 2009



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2010.

¹⁷ « Entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'ajout au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. » Gouvernement du Québec. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement*. 2001.

1.9 – LE COUVERT FORESTIER ET LES BOIS ET CORRIDORS D’INTÉRÊT MÉTROPOLITAINS EN ZONE AGRICOLE

Selon le dernier inventaire réalisé en 2009 par la Communauté métropolitaine de Montréal, et utilisé dans l’élaboration du PMAD, le couvert forestier occupe 19,2% de la superficie totale du territoire, soit 73 727 ha. Les espaces boisés sont majoritairement situés en zone agricole, et comptent pour 64 % de l’ensemble de la superficie du couvert forestier de la Communauté.

Sur les 46 849 ha d’espaces boisés qui se trouvent en zone agricole, 3 484 ha sont des érablières exploitées par des producteurs agricoles. À ce chiffre, s’ajoutent 12 680 ha de boisés occupés par des exploitations agricoles. Donc, seuls 35 % des espaces boisés en zone agricole seraient possédés par les exploitations agricoles, contre 65 % par des propriétaires autres que des producteurs agricoles enregistrés au MAPAQ¹⁸.

TABLEAU 9 – SUPERFICIE ET PART RELATIVE DU COUVERT FORESTIER¹⁹ PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE, 2009

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES	Superficie terrestre	Superficie du couvert forestier	Pourcentage de la superficie du couvert forestier	Part relative du secteur
	ha	ha	%	%
Agglomération de Montréal	50 376	4 946	9,8	6,7
Agglomération de Longueuil	27 392	4 558	16,6	6,2
Laval	24 540	3 004	12,2	4,1
Couronne Nord	134 960	34 726	25,7	47,1
Couronne Sud	146 582	26 494	18,1	35,9
CMM	383 850	73 727	19,2	100

Source: Communauté métropolitaine de Montréal, 2009.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES	Superficie du couvert forestier	Superficie du couvert forestier en zone agricole	Pourcentage de la superficie du couvert forestier en zone agricole
	ha	ha	%
Agglomération de Montréal	4 946	997	20
Agglomération de Longueuil	4 558	2 375	52
Laval	3 004	1 437	49
Couronne Nord	34 726	25 603	74
Couronne Sud	26 494	16 437	62
CMM	73 727	46 849	64

Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2009.

¹⁸ Fiches d’enregistrement des exploitations du MAPAQ (2010) et inventaire métropolitain du couvert forestier (2009).

¹⁹ Boisé d’une superficie de 0,5 hectare et plus. Afin de ne pas surévaluer la superficie des surfaces boisées, les trouées de plus de 20 mètres de rayon et les corridors déboisés de plus de 10 mètres de largeur ont été retranchés.

En raison de leur rareté et de leur potentiel écologique, les espaces boisés sont d'une grande utilité. Ils permettent par exemple de préserver les sols contre l'érosion hydrique et éolienne, de régulariser les eaux et la nappe phréatique, de protéger les potentiels acériques et de protéger l'équilibre écologique quant au maintien des habitats fauniques et floristiques. De plus, leur présence apporte une contribution significative à l'attractivité du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et à la qualité de vie de ses citoyens.

Avec le temps, le développement urbain et les activités agricoles ont entraîné sur le territoire métropolitain un retrait du couvert forestier tant en milieu urbain qu'en milieu agricole. Cette perte d'espaces boisés est continue. Or, il y a baisse significative de la diversité biologique lorsque le couvert forestier d'une région passe sous le seuil de 30 % de la surface d'un territoire²⁰.

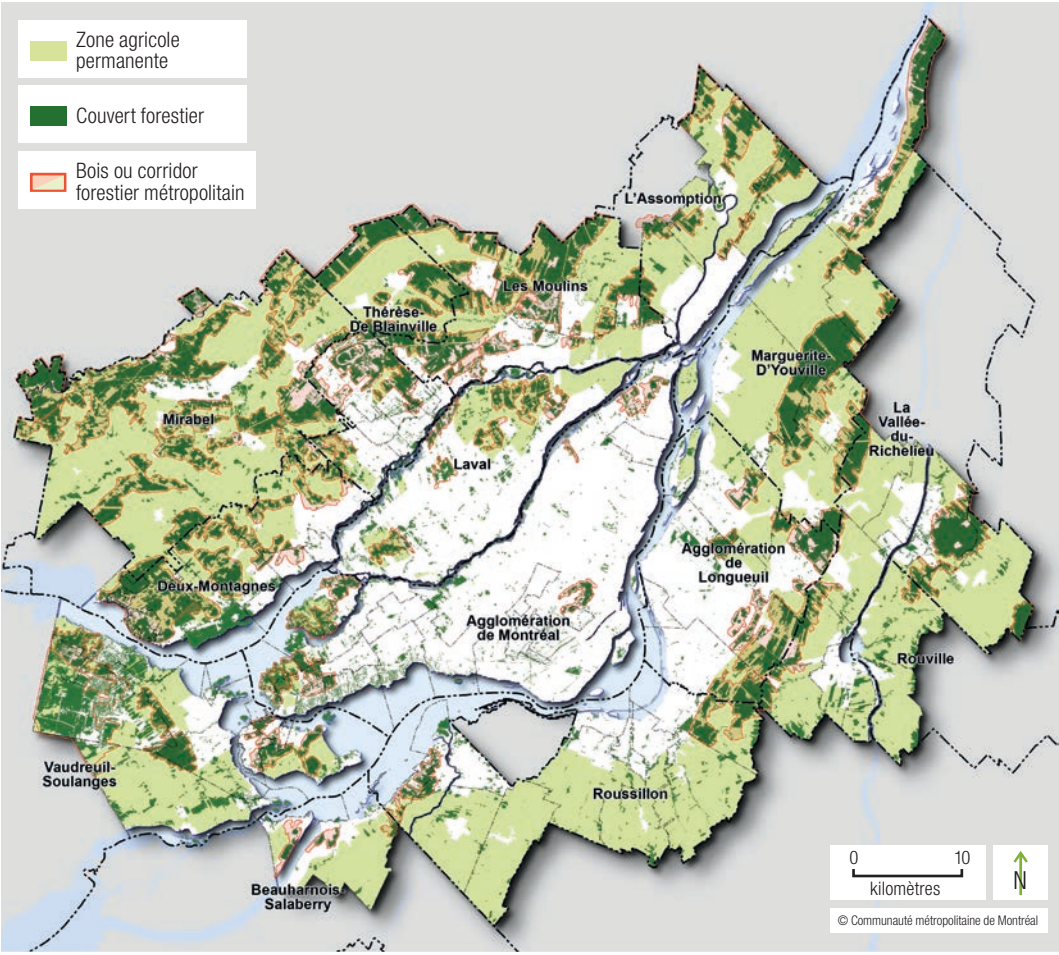
De plus, l'objectif 3.1 du PMAD « protéger 17 % du territoire du Grand Montréal » vise dans un sens plus large la protection de la diversité biologique par la protection et la mise en valeur des bois et corridors forestiers métropolitains. Il est à noter que plusieurs d'entre eux se retrouvent en zone agricole.

Pour ce faire, la Communauté demande aux MRC et aux agglomérations d'identifier, à l'intérieur des bois et des corridors forestiers d'intérêt métropolitain, les usages compatibles à la protection, tels que l'agriculture, le récréotourisme, l'habitation de faible densité, les parcs et la conservation, et d'adopter des mesures interdisant l'abattage d'arbres. Ces mesures peuvent régir l'abattage selon les usages permis et prévoir des exceptions pour les coupes sanitaires, pour les coupes de récupération, pour les coupes sélectives, pour la réalisation de travaux de cours d'eau et pour les aménagements permettant l'accessibilité à un milieu naturel à des fins d'observation et d'interprétation.

Par ailleurs, il est à noter que plusieurs bois et corridors forestiers métropolitains sont situés dans des bassins versants dégradés, qui sont soumis, en vertu du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), à des règles restrictives quant à l'augmentation des superficies à cultiver, ce qui demande le développement de nouvelles pratiques agricoles, agroforestières et forestières.

²⁰ (Duchesne, S. et coll. (1999)).

CARTE 6 - COUVERT FORESTIER ET BOIS ET CORRIDORS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN, 2009



Source: Communauté métropolitaine de Montréal, 2009.

1.10 – LES SECTEURS
D'APPLICATION DU RÈGLEMENT
SUR LES EXPLOITATIONS
AGRICOLLES

Le gouvernement du Québec a adopté en 2002 le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui a pour effet, notamment, de limiter l'augmentation des superficies en culture pour des raisons environnementales.

L'objectif du REA vise à améliorer et à protéger la qualité des eaux de surfaces des lacs et des cours d'eau. Le règlement encadre, entre autres, la gestion des déjections animales et la culture des végétaux. De plus, il interdit l'augmentation des superficies en culture dans les municipalités qui se trouvent dans les bassins versants dégradés, c'est-à-dire ceux dont la concentration en phosphore²¹ est supérieure au critère d'eutrophisation.

Plus précisément, ce règlement limite la disponibilité des superficies cultivables aux terres cultivées en 2004 et 2005 ou qui ont été cultivées au moins une fois au cours des 14 saisons de cultures précédentes. Le *Règlement sur les*

exploitations agricoles s'applique sur la presque totalité du territoire agricole métropolitain et limite la remise en culture des terres en friche. Toutefois, en vertu de l'article 50.3 de ce règlement, il est possible d'accroître les superficies cultivées pour les productions suivantes : arbres (autres qu'arbres de Noël et arbres fruitiers), arbustes, bleuets, canneberges, fraises, framboises et vignes. Il est également autorisé de cultiver, pour un maximum de deux ans, sur recommandation d'un agronome, une autre culture que celles énumérées ci-haut, qui permettrait d'améliorer les caractéristiques agronomiques du sol (article 50.3.1).

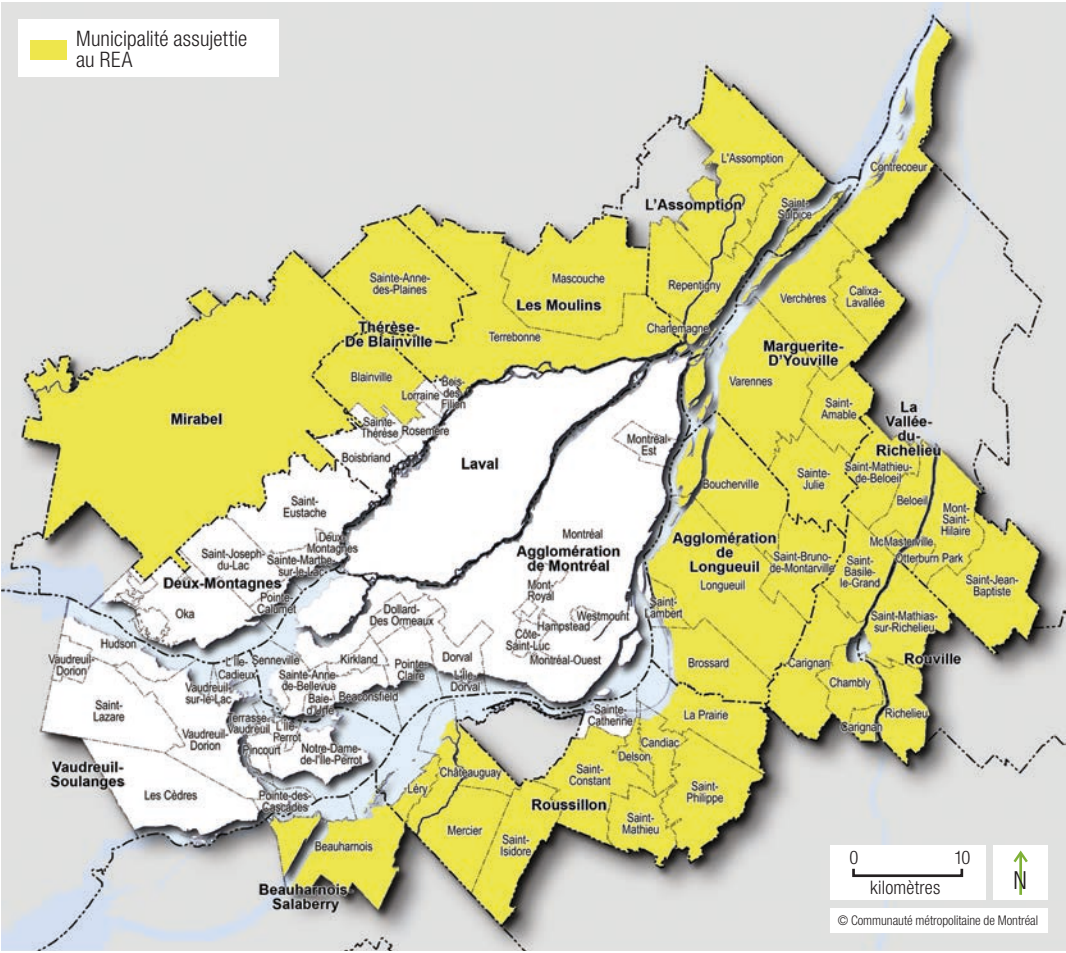
Les municipalités de la Communauté touchées par cette interdiction sont identifiées sur la carte suivante²². Ce sont les municipalités de Longueuil et de la Couronne Sud, à l'exclusion de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi que de la grande majorité des municipalités de la Couronne Nord.



²¹ Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le phosphore provient de deux sources principales. Les rejets des eaux usées en milieu urbain sont la première source de pollution. La deuxième source d'importance est le milieu agricole.

²² L'information figurant sur cette carte provient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques. Les municipalités identifiées se trouvent dans les bassins versants visés par le *Règlement sur les exploitations agricoles*.

CARTE 7 - MUNICIPALITÉS ASSUJETTIES À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Source: Communauté métropolitaine de Montréal, 2010.

1.11 – L'IMPORTANCE DU TERRITOIRE AGRICOLE COMME ÉLÉMENT STRUCTURANT DES PAYSAGES MÉTROPOLITAINS

Le territoire agricole est un élément clé des paysages métropolitains.

Le paysage, c'est tout ce qui structure notre espace : les milieux naturels et agricoles, les ensembles bâtis et patrimoniaux, les zones industrielles et commerciales, les corridors énergétiques et de transport et les lieux en devenir tels les friches et les terrains vacants. L'état du paysage est un indicateur de nos valeurs de société en ce qui a trait au développement urbain, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels et agricoles.

La Communauté métropolitaine de Montréal compte sur son territoire une grande variété de paysages très différents les uns des autres. Du paysage naturel au paysage agricole en passant par le paysage urbain, industriel, énergétique, naturel et historique, chacun possède ses aspects distinctifs. En raison de leur composition, ces paysages exercent une attractivité sur les populations.

L'agriculture pratiquée sur le territoire métropolitain définit des paysages variés selon le type de production. À titre d'exemple, d'importants vergers s'étendent au pied des monts Rougemont, Saint-Hilaire et Saint-Bruno ou, au nord, à Saint-Joseph-du-Lac et à Oka.

Les transformations survenues en matière d'agriculture au cours des dernières décennies se traduisent particulièrement sur les paysages de la région métropolitaine. L'arrivée du tracteur, en supprimant le recours aux bêtes de travail, a réduit partiellement les besoins de superficies en pâturage. Par ailleurs, la spécialisation de l'agriculture et la migration vers la pratique des cultures commerciales (maïs et soya) ont contribué également à cette réduction de superficies en pâturage. De plus, la nouvelle machinerie et de nouvelles techniques d'exploitation (labour, drainage) entraînent le réarrangement du territoire en plus grandes parcelles et la concentration des exploitations. Avec le remembrement du territoire agricole disparaissent de nombreux éléments du paysage comme les haies, les murets de pierre de même que des bâtiments agricoles et des maisons. On assiste dès lors à une certaine uniformisation du paysage agricole, une intensification des pratiques sur les terres les plus fertiles et l'abandon de terres moins productives. En contrepartie, on voit apparaître, sur ces terres abandonnées, des friches agricoles dans lesquelles se succèdent les végétations herbacée, arbustive, puis arborée.

Face aux nouvelles exigences de la société pour un cadre de vie de qualité, l'agriculture est sollicitée dans son rôle de gestionnaire des paysages. Le paysage constitue la porte d'entrée par laquelle la population apprécie les diverses pratiques agricoles. La notion de multifonctionnalité de l'agriculture²³ fait de la question du paysage un nouvel enjeu pour l'agriculture au même titre que l'environnement. La gestion du paysage constitue un outil pour améliorer l'image de l'agriculture et des agriculteurs. En tant qu'élément intrinsèque des communautés et facteur de leur dynamique, le paysage doit être protégé et mis en valeur.

²³ La multifonctionnalité de l'agriculture fait référence à ses différentes fonctions productives, sociales et environnementales. Au-delà de sa vocation première de production, l'agriculture procure des bénéfices à la société. Entre autres, elle contribue à l'attractivité des territoires, à la gestion et à la protection des ressources naturelles, ainsi qu'au maintien de services dans la communauté, tout comme elle façonne les paysages ruraux (MAPAQ, 2011).

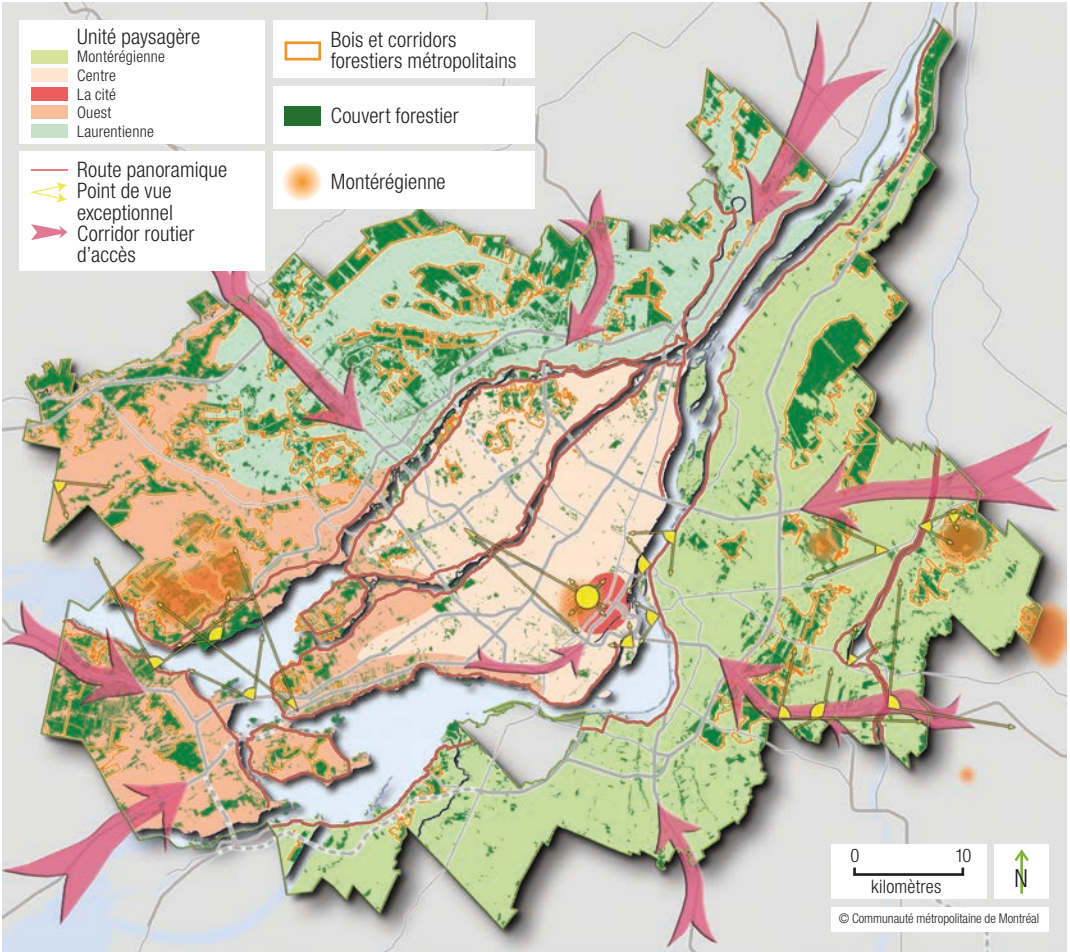
Ayant déjà identifié et caractérisé les paysages métropolitains lors de l'élaboration du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement de 2005²⁴, la Communauté a confirmé leur importance et la nécessité d'assurer leur protection et leur mise en valeur dans le PMAD. Ainsi, les MRC et les agglomérations doivent intégrer les grandes composantes du paysage métropolitain à leur outil de planification et assurer la préservation de leurs principaux éléments structurants, dont l'agriculture.

À cet égard, mentionnons la démarche de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève de la ville de Montréal. Cet arrondissement a récemment déposé une demande de

reconnaissance du « paysage humanisé » de L'Île-Bizard au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ce secteur témoigne d'activités agricoles qui se sont développées en harmonie avec la nature depuis les débuts de la colonisation, d'où l'initiative de protéger de façon durable sa biodiversité ainsi que de miser sur le développement d'activités agricoles et de projets agrotouristiques.

L'obtention du statut de paysage humanisé permettra notamment d'assurer la pérennité des activités agricoles et la conservation du patrimoine naturel.

CARTE 8 - LES COMPOSANTES DU PAYSAGE MÉTROPOLITAIN



Source : Communauté métropolitaine de Montréal, 2012.

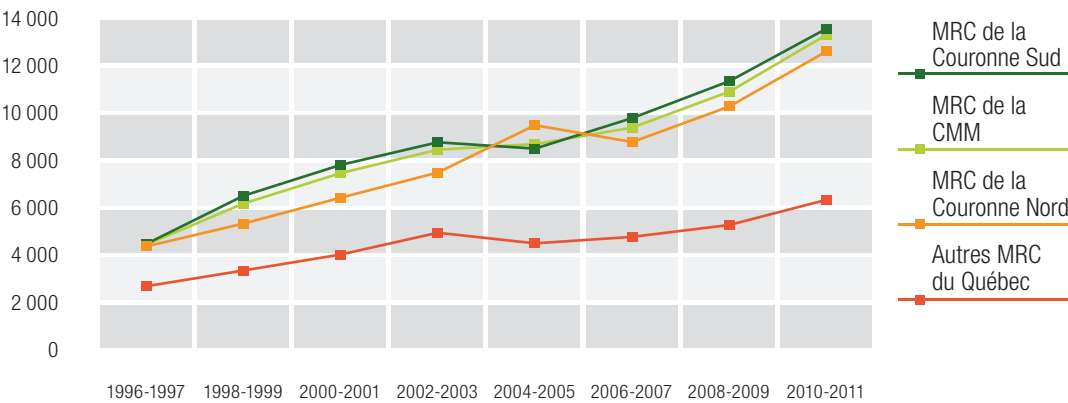
²⁴ Communauté métropolitaine de Montréal, *Les paysages métropolitains*, Rapport final, 2004, 29 pages.

1.12 – LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES TRANSIGÉES DANS LES MRC DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Les données provenant de La Financière agricole du Québec démontrent que la valeur moyenne des terres agricoles transigées²⁵ dans les MRC de la Communauté a augmenté

de façon importante au cours des dernières années, passant de 4 249 \$ l’hectare, pour la période 1996-1997, à 13 125 \$ l’hectare pour la période 2010-2011. Cette augmentation est plus marquée que celle observée ailleurs au Québec, où la valeur moyenne des terres agricoles transigées est passée de 2 490 \$ à 6 148 \$ pour la même période.

GRAPHIQUE 2 – VALEUR MOYENNE DES TERRES AGRICOLES TRANSIGÉES DANS LES MRC DE LA COMMUNAUTÉ (\$/HA), 1996-2011



VALEUR MOYENNE DES TERRES AGRICOLES TRANSIGÉES DANS LES MRC DE LA CMM, 1996-2011							
	Agglomération de Montréal	Agglomération de Longueuil	Laval	MRC Couronne Nord	MRC Couronne Sud	MRC de la CMM	Autres MRC du Québec
	\$ / ha	\$ / ha	\$ / ha	\$ / ha	\$ / ha	\$ / ha	\$ / ha
1996-1997	-	-	-	4 172	4 277	4 249	2 490
1998-1999	-	-	-	5 138	6 314	5 985	3 156
2000-2001	-	-	-	6 232	7 619	7 272	3 830
2002-2003	-	-	-	7 299	8 577	8 265	4 753
2004-2005	-	-	-	9 299	8 309	8 499	4 304
2006-2007	-	-	-	8 588	9 602	9 197	4 579
2008-2009	-	-	-	10 092	11 163	10 719	5 082
2010-2011	-	-	-	12 425	13 387	13 125	6 148

Source : Groupe AGÉCO, compilation spéciale réalisée à partir de données 1996-2011 provenant de La Financière agricole du Québec.

²⁵ Une donnée doit porter sur un minimum de cinq transactions pour être diffusée.

SECTION 2 – PORTRAIT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE

2.1 – LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE²⁶

Grâce à la qualité des sols, à des conditions climatiques parmi les plus favorables au Québec, à la proximité d'un marché important de consommateurs et à la présence de nombreuses entreprises liées à l'industrie agroalimentaire, l'activité agricole dans la Communauté métropolitaine de Montréal est particulièrement dynamique. Plus des deux tiers des activités de transformation alimentaire de l'ensemble du Québec sont localisés à l'intérieur de la CMM. Avec à peine un peu plus de 3 % de la zone agricole du Québec, la région métropolitaine génère 12 % du PIB agricole de la province²⁷. L'agriculture est aussi le premier maillon d'une importante industrie agroalimentaire métropolitaine, qui génère 232 000 emplois, soit 47 % de l'emploi agroalimentaire du Québec et 11 % de l'emploi métropolitain total²⁸.

2.1.1 – LE MARCHÉ BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

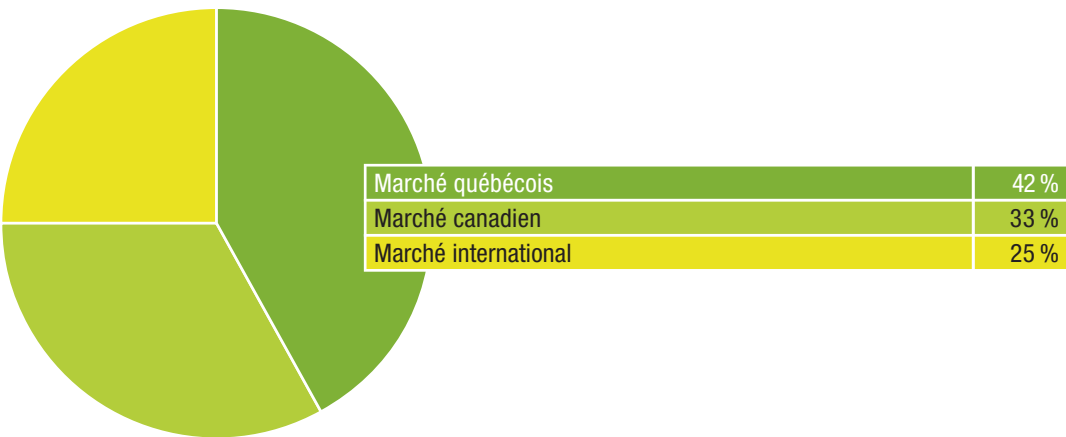
La demande alimentaire québécoise s'élève à près de 34 G\$ en produits de toutes sortes, ce qui équivaut à une dépense annuelle d'environ 9 000 \$ par ménage²⁹. Pour satisfaire cette demande, le réseau de commercialisation québécois, qui inclut la vente au détail et les activités de restauration, réalise pour plus de 16,9 G\$ de dollars d'achats en produits alimentaires. On estime que près de 53 % des achats

alimentaires faits par les distributeurs et le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions proviennent de fournisseurs d'ici. Si on la limite aux seuls produits agricoles québécois, frais ou transformés, cette proportion représente près de 33 %³⁰.

Les ventes totales du secteur bioalimentaire du Québec se chiffrent à 21,5 G\$³¹. La consommation locale, comprenant les aliments du Québec et les produits transformés au Québec, représente 9 G\$, soit 42 % de l'ensemble de ses ventes. Les produits achetés dans le reste du Canada sont de l'ordre de 7,1 G\$ et les ventes à l'international, hors Canada, totalisent près de 5,4 G\$. Les produits du Québec sont présents à l'international dans près de 160 pays, principalement aux États-Unis (53 % des exportations), en Union européenne (11 % des exportations) et au Japon (8 % des exportations).

Quant aux importations alimentaires internationales (hors Canada), celles-ci valent près de 5,4 G\$. En 2012, plus de 70 % des importations bioalimentaires internationales étaient composées de produits peu ou pas disponibles au Québec, par exemple le sucre, le cacao, le café, le thé et les épices ou encore des produits appartenant aux catégories des boissons alcoolisées, des fruits et légumes ou des produits de la mer.

GRAPHIQUE 3 – DESTINATION DES VENTES DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC, 2011



Source : MAPAQ. Politique de souveraineté alimentaire, 2013

²⁶ Le secteur bioalimentaire englobe l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation, ce qui comprend les activités de production, de transformation et de distribution, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI).

²⁷ Institut de la statistique du Québec, *PIB par région 2011*.

²⁸ Statistique Canada, *Enquête sur la population active 2013*.

²⁹ Statistiques Canada, recensement de 2011.

³⁰ MAPAQ, *Politique de souveraineté alimentaire*, 2013.

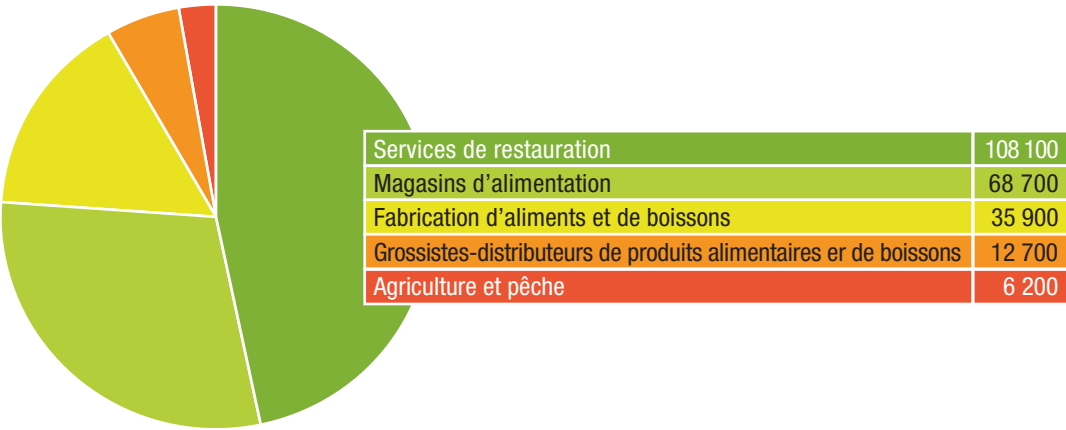
³¹ Il s'agit des ventes finales réalisées par l'appareil de production auprès du réseau de commercialisation québécois et des ventes réalisées à l'extérieur du Québec.



2.1.2 – LES EMPLOIS RELIÉS AU MARCHÉ BIOALIMENTAIRE PAR SECTEUR D’ACTIVITÉS

Selon *l’Enquête sur la population active* de Statistique Canada (2013), on dénombre plus de 232 000 emplois sur le territoire de la Communauté, reliés au secteur bioalimentaire, soit 11 % de l’ensemble des emplois. En 2013, les services de restauration sont les plus grands employeurs du secteur bioalimentaire de la Communauté, avec près de 108 100 emplois.

GRAPHIQUE 4 – EMPLOIS DU DOMAINE BIOALIMENTAIRE DANS LA COMMUNAUTÉ, 2013



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2013.

2.2 LE PROFIL DES EXPLOITATIONS ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

En ce qui a trait aux exploitations et aux activités agricoles métropolitaines, les données statistiques les plus récentes disponibles au MAPAQ datent de 2010. Des travaux sont actuellement en cours, en partenariat avec le MAPAQ, afin d'actualiser ces données et de développer une méthodologie pour élaborer un indicateur de suivi plus détaillé afin de mesurer l'atteinte de l'objectif métropolitain visant l'augmentation de 6 % des terres en culture à l'échelle de la Communauté.

2.2.1 – LE NOMBRE ET LA SUPERFICIE MOYENNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Selon les dernières données du MAPAQ provenant des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, on dénombrait 1 796 exploitations agricoles dans la zone agricole du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en 2010, comparativement à 1 950 en 2004. Bien que le nombre d'exploitations ait diminué entre 2004 et 2010, la superficie moyenne de chacune d'elle a connu une croissance, passant de 76 à 84 hectares. Cette tendance est comparable à ce qui se retrouve ailleurs au Québec.



2.2.2 – L'OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE PAR LES EXPLOITATIONS ET LES SUPERFICIES EN LOCATION

Pour l'année de référence 2010, le taux d'occupation³² de la zone agricole par les exploitations agricoles, calculé pour l'ensemble de la Communauté, dépasse par près de 16 points de pourcentage celui du reste du Québec. Ce taux a augmenté entre 2004 et 2010. La zone agricole est donc plus utilisée dans la Communauté qu'ailleurs au Québec. Avec un taux s'élevant à 71,4 %, la Couronne Nord est le secteur de la Communauté ayant le taux d'occupation le plus élevé. Un taux d'occupation élevé dans la Communauté indique que la zone agricole est exploitée au maximum de sa capacité dans certains secteurs, ce qui crée une rareté des terres cultivables accessibles aux agriculteurs. Cette rareté s'ajoute à l'interdiction de déboiser pour agrandir les superficies cultivées en vertu de l'application du REA, et à la présence de friches agricoles pouvant restreindre l'accessibilité des terres agricoles aux agriculteurs. Il est à noter que les entreprises agricoles ne peuvent pas occuper entièrement la zone agricole, car les usages non agricoles tels que les résidences, les commerces, les terrains de golf, les sites d'enfouissement, les corridors hydroélectriques, les infrastructures publiques, les lacs, les routes, ou les terres boisées (hors exploitations agricoles) occupent parfois une partie significative de la zone agricole.

En outre, l'ensemble des secteurs géographiques de la Communauté ont vu leur taux de location des terres agricoles augmenter entre 2004 et 2010. Plus particulièrement, en 2010, l'agglomération de Montréal (85,2 %) et Laval (76,2 %) ont les taux de location de leurs terres agricoles les plus élevés de la Communauté en 2010. Les taux de location élevés peuvent s'expliquer notamment par le fait que certaines superficies enregistrées comme étant louées peuvent appartenir : aux membres de la famille proche de l'agriculteur, aux actionnaires de l'entreprise agricole qui exploite ces terres, à l'exploitant dont le fonds de terre est à son nom, mais c'est au nom de l'entreprise agricole que l'activité de culture s'opère, ou sous différentes entités légales appartenant au même propriétaire. Par ailleurs, ceci peut s'expliquer également par le phénomène de spéculation foncière ainsi que par une baisse plus marquée du nombre d'exploitations agricoles que dans le reste du Québec. Les terres en location sont souvent sous-exploitées, car les baux à court terme se traduisent souvent par l'absence ou par de faibles investissements pour augmenter la productivité des sols.

TABLEAU 10 – TAUX D'OCCUPATION ET DE LOCATION DES TERRES AGRICOLES DANS LA COMMUNAUTÉ, 2004-2010

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ	Nombre d'exploitations agricoles		Taux d'occupation		Taux de location	
	ha		%		%	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	18	17	ND	38,5	60,2	85,2
Agglomération de Longueuil	52	51	ND	51,9	64,4	70,1
Laval	160	120	ND	56,6	74,6	76,2
Couronne Sud	950	875	ND	68,9	34,8	48,6
Couronne Nord	770	733	ND	71,4	39,9	49,0
Communauté métropolitaine de Montréal	1 950	1 796	ND	68,8	39,4	50,4
Ailleurs au Québec	27 927	26 637	ND	52,7	21,3	31,1

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour, janvier 2005), et version certifiée 2010.

³² Taux d'occupation : superficie totale exploitée/superficie de la zone agricole.

2.2.3 – LA SUPERFICIE DES TERRES EN CULTURE

Selon les dernières données provenant des fiches d'enregistrement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), en 2010, 57,8 % de la zone agricole de la Communauté était cultivée, ce qui représentait 127 411 hectares de terres cultivées, comparativement à 32,1 % pour le reste du Québec. Ainsi, l'agriculture dans la Communauté peut être qualifiée de plus intensive qu'ailleurs au Québec. Le reste de la superficie de la zone agricole, c'est-à-dire près de 42,2 %, est couvert par des bâtiments ou structures aux usages non agricoles (résidences le long des rangs, infrastructures routières et ferroviaires, projets institutionnels et d'utilité publique, lignes de transport d'énergie et infrastructures

de communication, industries et commerces), des cours d'eau, des milieux humides, des terres boisées, des aires protégées ou des friches agricoles. Entre 2004 et 2010, les données du MAPAQ démontrent une augmentation de 2 % de la superficie cultivée dans la région métropolitaine, qui est passée de 124 351 à 127 411 hectares.

De l'ensemble des superficies exploitées par les agriculteurs dans la Communauté, 84 % était en culture comparativement à 61 % ailleurs au Québec. Cela témoigne d'une proportion plus faible des boisés de ferme au sein de la superficie exploitée de la Communauté. Les érablières et autres boisés de ferme ne se répartissent pas également sur le territoire, la Couronne Nord concentrant la majorité d'entre eux.

TABLEAU 11 – SUPERFICIE DES TERRES EN CULTURE DANS LA COMMUNAUTÉ, 2004-2010

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ	Superficies cultivées		Portion cultivée des exploitations agricoles		Portion cultivée de la zone agricole
	ha		%		%
	2004	2010	2004	2010	2010
Agglomération de Montréal	557	438	95,1	55,7	21,4
Agglomération de Longueuil	4 117	4 238	89,0	89,3	46,3
Laval	3 373	3 133	87,3	77,7	43,9
Couronne Nord	48 538	50 347	76,3	77,3	53,3
Couronne Sud	67 765	69 254	90,0	90,0	64,3
Communauté métropolitaine de Montréal	124 351	127 411	84,0	84,0	57,8
Ensemble du Québec	1 912 338	1 955 622	61,2	61,0	32,1

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour, janvier 2005), et version certifiée 2010.

2.2.4 – LES TYPES DE PRODUCTIONS AGRICOLES

2.2.4.1 – Les exploitations agricoles avec productions animales

Entre 2004 et 2010, le nombre d'exploitations ayant un élevage comme activité principale a diminué, comme dans le reste du Québec. Les entreprises les plus touchées au sein de la Communauté étaient les exploitations laitières, leur nombre ayant chuté de 33 %, de même que celles élevant des bovins de boucherie et des porcs. Les unités

animales de ces deux dernières productions ont toutefois légèrement augmenté sur le territoire de la Communauté pour la même période. Alors que 56 % des exploitations agricoles québécoises situées à l'extérieur du territoire de la Communauté avaient un élevage comme activité principale, seulement 24 % des exploitations de la Communauté déclaraient une production animale comme activité principale. Près de la moitié de ces dernières étaient des exploitations laitières.

TABLEAU 12 – EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT COMME ACTIVITÉ PRINCIPALE UNE PRODUCTION ANIMALE, 2004 ET 2010

	Nombre d'exploitations agricoles		Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale		% des exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	18	17	1	1	6	6
Agglomération de Longueuil	52	51	5	5	10	10
Laval	160	120	17	12	11	10
Couronne Nord	950	875	327	253	34	29
Couronne Sud	770	733	199	156	26	21
CMM	1 950	1 796	549	427	28	24
Ailleurs au Québec	27 927	26 637	17 529	14 872	63	56

	BOVINS LAITIERS				BOVINS DE BOUCHERIE			
	Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	1	1	1	1	0	0	0	0
Agglomération de Longueuil	2	0	1	0	4	1	1	1
Laval	3	2	3	2	4	1	2	0
Couronne Nord	169	116	164	111	94	78	64	57
Couronne Sud	122	77	105	70	55	42	34	23
CMM	297	196	274	184	157	122	101	81
Ailleurs au Québec	8 166	6 574	7 835	6 340	6 558	5 626	5 165	4 253

TABLEAU 12 – EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT COMME ACTIVITÉ PRINCIPALE UNE PRODUCTION ANIMALE, 2004 ET 2010 (SUITE)

	VOLAILLES				PORCS			
	Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	1	2	0	0	1	0	0	0
Agglomération de Longueuil	1	1	1	1	0	1	0	1
Laval	7	2	2	0	0	0	0	0
Couronne Nord	33	28	21	16	20	15	19	9
Couronne Sud	14	19	8	11	8	6	6	3
CMM	56	52	32	28	29	22	25	13
Ailleurs au Québec	1 094	1 262	810	825	2 556	2 312	2 053	1 766

	CHEVAUX				OVINS				AUTRES PRODUCTIONS ANIMALES			
	Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Agglomération de Longueuil	1	4	1	2	0	0	0	0	2	0	1	0
Laval	6	5	5	4	2	2	1	1	9	8	4	5
Couronne Nord	42	52	28	38	11	15	5	8	39	33	26	14
Couronne Sud	34	37	23	23	13	11	6	7	24	31	17	19
CMM	83	98	57	67	26	28	12	16	75	72	48	38
Ailleurs au Québec	462	683	297	416	980	948	738	678	927	888	631	594

GRAPHIQUE 5 – PROPORTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT UNE PRODUCTION ANIMALE COMME ACTIVITÉ PRINCIPALE, 2004 ET 2010



Source (tableau et graphique) : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour, janvier 2005) et version certifiée 2010.
Note : Autres productions animales : cette catégorie inclut l'apiculture, l'aquaculture et toutes les productions animales autres que celles précédemment mentionnées.

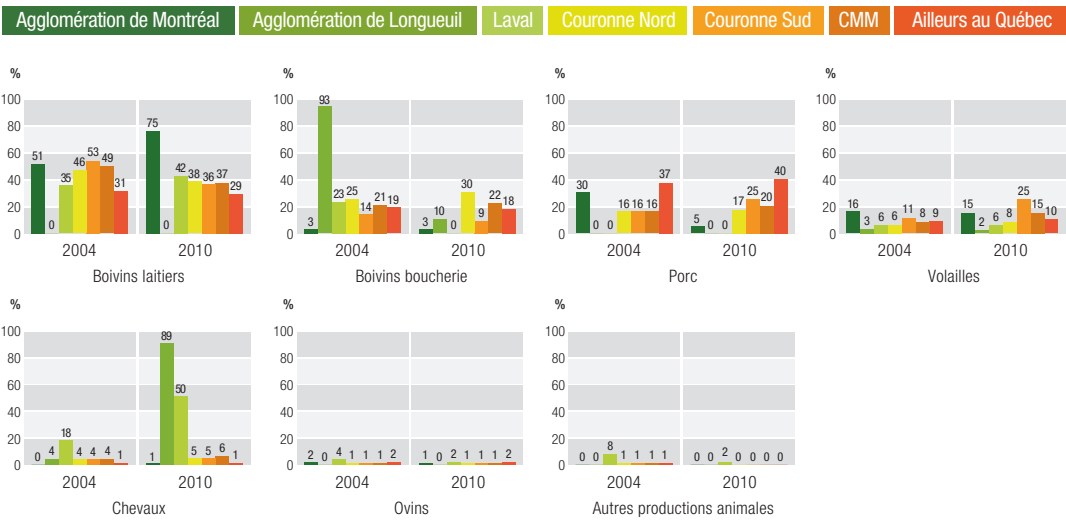
TABLEAU 13 – RÉPARTITION DES UNITÉS ANIMALES PAR TYPE DE PRODUCTION, 2004 ET 2010.

	BOVINS LAITIERS		BOVINS DE BOUCHERIE		PORCS		VOLAILLES	
	unités animales		unités animales		unités animales		unités animales	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	100 à 150	100 à 150	8	0 à 50	50 à 100	0 à 50	40	27
Agglomération de Longueuil	0	0	89	0 à 50	0	0	0 à 50	0 à 50
Laval	150 à 200	150 à 200	100	0	0	0	0 à 50	0 à 50
Couronne Nord	11 966	10 014	6 394	7 985	4 188	4 472	1 590	2 166
Couronne Sud	7 929	5 978	2 058	1 478	2 450 à 2 500	4 200 à 4 250	1 677	4 162
CMM	20 220	16 313	8 649	9 473	6 709	8 713	3 320	6 357
Ailleurs au Québec	631 059	567 819	388 039	358 595	733 308	785 271	181 229	203 409
Ensemble du Québec	651 279	584 131	396 688	368 068	740 017	793 984	184 549	209 766

TABLEAU 13 – RÉPARTITION DES UNITÉS ANIMALES PAR TYPE DE PRODUCTION, 2004 ET 2010. (SUITE)

	CHEVAUX		OVINS		AUTRES	
	unités animales		unités animales		unités animales	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	0	1	4	1	1	0
Agglomération de Longueuil	0 à 50	46	0	0	0	0
Laval	50 à 100	209	17	6	33	7
Couronne Nord	1 137	1 373	252	301	278	80
Couronne Sud	585	780	158	114	98	21
CMM	1 804	2 409	431	422	409	108
Ailleurs au Québec	16 196	19 400	45 169	33 475	11 791	4 786
Ensemble du Québec	18 000	21 809	45 600	33 897	12 200	4 894

GRAPHIQUE 6 – RÉPARTITION DES UNITÉS ANIMALES PAR TYPE DE PRODUCTION, 2004 ET 2010.



Source (tableau et graphique) : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour, janvier 2005) et 2010 (à jour, juillet 2012).
Notes : Unités animales : un animal d'un poids égal ou supérieur à 500 kg ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kg (ex. une vache, un taureau ou un cheval = 1 unité animale).
Autres productions animales : cette catégorie inclut les bisons, cerfs rouges, sangliers, visons, wapitis, autres cervidés, etc.

2.2.4.2 – Les exploitations agricoles avec productions végétales

En 2010, plus de 76 % des exploitations agricoles de la Communauté métropolitaine de Montréal avaient une production végétale comme activité principale (comparativement à 44 % pour le reste du Québec) et un peu plus du tiers des exploitations agricoles étaient spécialisées en horticulture (fruits, légumes, cultures abritées et horticulture ornementale). Le nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale est resté stable entre 2004 et 2010, alors qu'il a augmenté de 13 % dans le reste du Québec.

Cette stabilité cache toutefois une baisse marquée du nombre d'exploitations dans les secteurs des légumes, des cultures abritées et de l'horticulture ornementale, de même qu'une hausse du nombre d'exploitations déclarant les cultures fourragères et les céréales et protéagineux comme activité principale. De 2004 à 2010, les superficies occupées par la culture des légumes ont diminué de 25 % sur le territoire de la Communauté, alors qu'elles ont légèrement augmenté dans le reste du Québec. Cette baisse peut être attribuée en partie à la concentration de l'approvisionnement par les grands détaillants d'alimentation, l'utilisation de légumes importés par les transformateurs alimentaires et l'arrêt quasi complet de la production de pommes de terre dans la municipalité de Saint-Amable en raison de la présence du nématode doré à partir de 2006. En effet, avant cette date, près de 1 360 hectares étaient consacrés à la culture de pommes de terre à Saint-Amable, alors qu'en 2012, la superficie totale pour cette culture oscillait autour de 243 hectares³³.

En ce qui concerne le type de production, 71 % de la superficie cultivée de la zone agricole de la Communauté est consacrée aux céréales et aux protéagineux, alors qu'à peine 29 % des exploitations agricoles se spécialisent dans ce type de production. En fait, au cours des dernières années, plusieurs facteurs ont motivé les producteurs agricoles à produire des céréales et des protéagineux. La présence d'une grande cohorte de producteurs laitiers arrivant à l'âge de la retraite, n'ayant pas de relève, et possédant déjà la machinerie pour ce type de production a grandement contribué à la hausse des superficies consacrées aux grandes cultures dans la Communauté. Par ailleurs, il s'agit d'un mode de production hautement mécanisé qui requiert peu de main-d'œuvre et bénéficie d'un climat favorable à l'obtention de bons rendements, ce qui contribue également au développement de ces productions.

C'est dans l'agglomération de Longueuil et la majorité des MRC de la Couronne Sud que l'on retrouve les plus fortes proportions d'entreprises agricoles spécialisées dans la culture de céréales et protéagineux. À l'inverse, Laval se démarque par la faible proportion d'entreprises agricoles spécialisées dans la culture de céréales et protéagineux, leur préférant plutôt la culture abritée et l'horticulture ornementale (48 % des exploitations agricoles).

TABLEAU 14 – EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT COMME ACTIVITÉ PRINCIPALE UNE PRODUCTION VÉGÉTALE, 2004 ET 2010

	Nombre d'exploitations agricoles		Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale		% des exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	18	17	17	16	94	94
Agglomération de Longueuil	52	51	47	46	90	90
Laval	160	120	143	108	89	90
Couronne Nord	950	875	621	622	65	71
Couronne Sud	770	733	570	577	74	79
CMM	1 950	1 796	1 398	1 369	72	76
Ailleurs au Québec	27 927	26 637	10 401	11 765	42	44

³³ Le Bulletin des agriculteurs, « Retour de la pomme de terre à Saint-Amable », <http://www.lebulletin.com/actualites/retour-de-la-pomme-de-terre-a-saint-amable-46642>, 23 février 2013.

TABLEAU 14 – EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT COMME ACTIVITÉ PRINCIPALE UNE PRODUCTION VÉGÉTALE, 2004 ET 2010 (SUITE)

	CÉRÉALES ET PROTÉGÉINEUX				FOURRAGES				LÉGUMES			
	Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	2	4	1	3	3	1	1	0	8	8	7	7
Agglomération de Longueuil	29	30	21	23	10	6	4	3	10	10	6	6
Laval	9	8	5	3	6	9	3	2	64	47	42	31
Couronne Nord	296	291	133	143	149	164	48	70	180	146	130	105
Couronne Sud	454	443	339	345	94	107	32	42	130	113	81	61
CMM	790	776	499	517	262	287	88	117	392	324	266	210
Ailleurs au Québec	9 175	8 827	3 669	3 763	3 055	4 268	617	1 117	1 599	1 607	981	965

	FRUITS				CULTURES ABRITÉES ET HORTICULTURE			
	Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	1	2	1	0	8	5	7	5
Agglomération de Longueuil	7	9	2	4	21	10	14	9
Laval	25	25	15	12	90	68	78	58
Couronne Nord	202	195	167	164	135	119	101	97
Couronne Sud	73	82	51	61	75	72	61	57
CMM	308	313	236	241	329	274	261	226
Ailleurs au Québec	1 244	1 645	921	1 195	927	971	795	786

	ACÉRICULTURE				AUTRES PRODUCTIONS VÉGÉTALES			
	Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	1	1				1		1
Agglomération de Longueuil		0			2	4	0	1
Laval	0	2	0	0	3	5	0	2
Couronne Nord	92	89	34	39	35	30	8	4
Couronne Sud	92	19	4	6	15	24	2	5
CMM	113	111	38	45	55	64	10	13
Ailleurs au Québec	5 272	5 526	3 008	3 662	5 185	3 530	410	277

GRAPHIQUE 7 – PROPORTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AYANT COMME ACTIVITÉ PRINCIPALE UNE PRODUCTION VÉGÉTALE, 2004 ET 2010



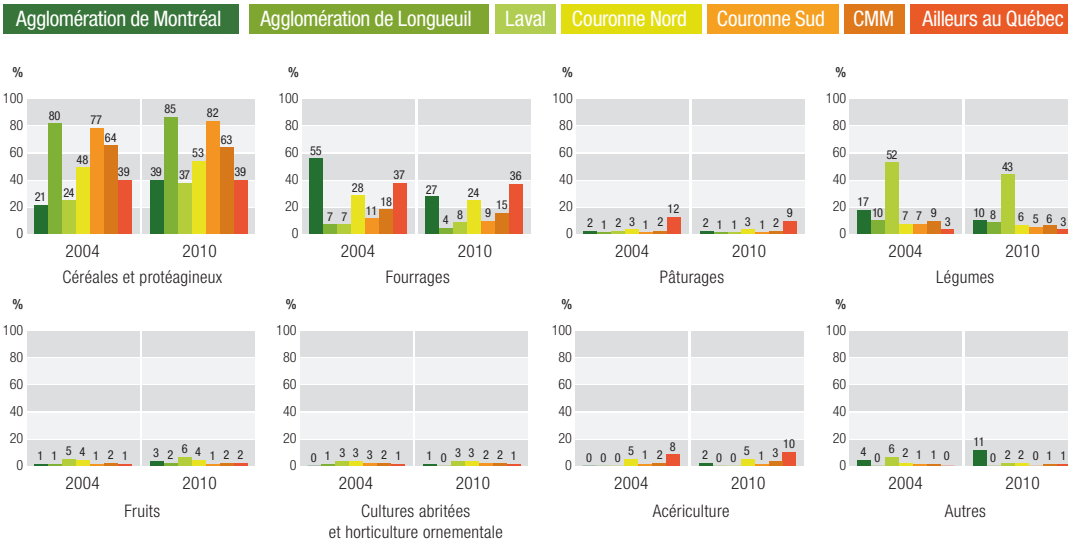
Source (tableau et graphique) : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour, janvier 2005) et 2010 (à jour, juillet 2012).
Notes : Unités animales : un animal d'un poids égal ou supérieur à 500 kg ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kg (ex. une vache, un taureau ou un cheval = 1 unité animale).
Autres productions animales : cette catégorie inclut les bisons, cerfs rouges, sangliers, visons, wapitis, autres cervidés, etc.

TABLEAU 15 – RÉPARTITION DES SUPERFICIES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, 2004 ET 2010

	CÉRÉALES ET PROTÉAGINEUX		FOURRAGES		PÂTURAGES		LÉGUMES		FRUITS	
	ha		ha		ha		ha		ha	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	116	173	308	119	10	8	97	69	3	12
Agglomération de Longueuil	3 279	3 620	291	155	35	27	432	340	56	66
Laval	807	1 151	245	250	82	38	1 747	1 353	181	181
Couronne Nord	24 992	28 271	14 321	12 727	1 662	1 550	3 687	3 326	2 160	1 941
Couronne Sud	52 185	57 152	7 645	6 181	947	791	5 002	3 190	525	548
CMM	81 380	90 367	22 810	19 432	2 736	2 413	10 966	8 279	2 924	2 748
Ailleurs au Québec	806 631	861 190	759 618	784 428	239 024	203 555	53 740	55 159	28 409	43 705
Ensemble du Québec	888 011	951 557	782 428	803 860	241 760	205 968	64 706	63 438	31 333	46 453

	HORTICULTURE ORNEMENTALE PLEIN CHAMP		HORTICULTURE ORNEMENTALE EN CONTENEUR		CULTURES ABRITÉES		ACÉRICULTURE		AUTRES PRODUCTIONS VÉGÉTALES	
	ha		ha		ha		ha		ha	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	0	0	0	4	2	1	0	9	21	51
Agglomération de Longueuil	15	7	1	2	7	4	0	3	1,74	18
Laval	65	46	7	10	36	34	12	13	203	60
Couronne Nord	1 499	1 545	25	21	47	46	2 529	2 915	970	920
Couronne Sud	1 035	959	45	78	12	14	364	543	369	340
CMM	2 614	2 557	78	114	103	100	2 905	3 484	1 565,38	1 389
Ailleurs au Québec	13 339	15 445	337	442	195	181	157 159	212 475	10 221	14 883
Ensemble du Québec	15 953	18 002	415	556	298	281	160 064	215 959	11 786	16 272

GRAPHIQUE 8 – PROPORTION DES SUPERFICIES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, 2004 ET 2010



Source (tableau et graphique) : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour, janvier 2005) et 2010 (à jour, juillet 2012)
Notes : Horticulture ornementale en champ et en conteneur : superficies pour la production d'arbres de Noël, de conifères, de feuillus, d'arbustes et de gazon.

2.2.4.3 - Les exploitations agricoles avec des activités complémentaires ou non conventionnelles

La Communauté affiche des taux semblables au reste du Québec quant à la proportion des exploitations agricoles ayant des activités de transformation à la ferme ou des productions biologiques. La Communauté se démarque toutefois quant à la proportion des exploitations ayant un

kiosque de vente à la ferme : 19 % d'entre elles en possèdent un par rapport à 8 % pour les exploitations québécoises situées hors Communauté. Les proportions des exploitations offrant des activités d'agrotourisme, d'autocueillette, ou vendant leur production en marché public sont aussi plus élevées sur le territoire de la Communauté qu'ailleurs au Québec.

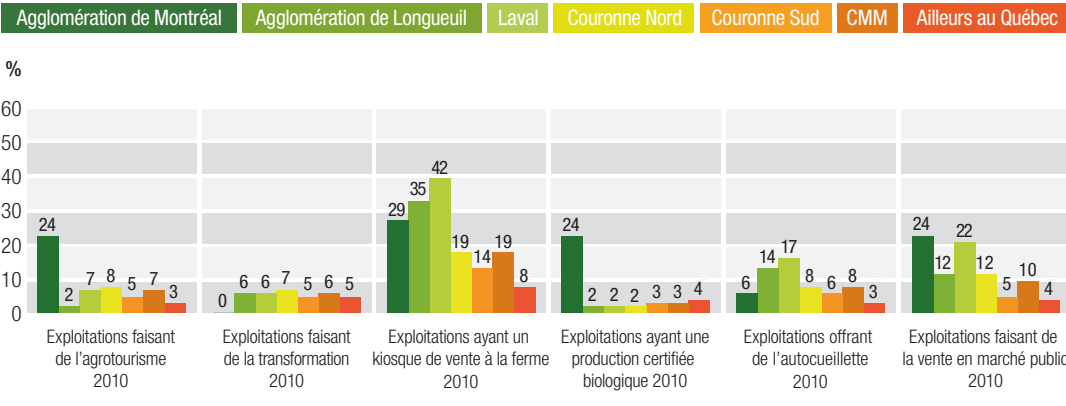
TABEAU 16 – RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR TYPE D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES OU NON CONVENTIONNELLES, 2007 ET 2010

	Nombre d'exploitations agricoles totales		Exploitations faisant de l'agrotourisme		Exploitations faisant de la transformation		Exploitations ayant un kiosque de vente à la ferme	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010
Agglomération de Montréal	19	17	2	4	1	0	10	5
Agglomération de Longueuil	53	51	2	1	2	3	7	18
Laval	149	120	16	8	6	7	67	50
Couronne Nord	912	875	73	73	59	64	120	169
Couronne Sud	755	733	34	33	36	37	80	104
CMM	1 888	1 796	127	119	104	111	284	346
Ailleurs au Québec	27 311	26 637	722	718	1 535	1 443	1 706	2 195
Ensemble du Québec	29 199	28 433	849	837	1 639	1 554	1 990	2 541

TABEAU 16 – RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR TYPE D’ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES OU NON CONVENTIONNELLES, 2007 ET 2010 (SUITE)

	Nombre d'exploitations agricoles totales		Exploitations faisant de l'agrotourisme		Exploitations faisant de la transformation	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010
Agglomération de Montréal	4	4	0	1	0	4
Agglomération de Longueuil	0	1	4	7	4	6
Laval	3	2	21	20	15	26
Couronne Nord	12	17	63	74	74	108
Couronne Sud	15	22	35	47	32	39
CMM	34	46	123	149	125	183
Ailleurs au Québec	746	1 023	578	726	691	972
Ensemble du Québec	780	1 069	701	875	816	1 155

GRAPHIQUE 9 – PROPORTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES OPÉRANT DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES OU NON CONVENTIONNELLES, 2007 ET 2010



Source (tableau et graphique) : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2007 (à jour mai 2008) et version certifiée 2010.

Notes :

- L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte.
- Exploitations agricoles faisant de la transformation : exploitations faisant une transformation, à la ferme, de leur production agricole.

2.2.5 – LES REVENUS AGRICOLES

En 2010, les activités agricoles avaient généré plus de 524 M\$ de revenus, dont 75 % provenaient des productions végétales. L'importance des productions végétales distingue l'agriculture métropolitaine de celle que l'on observe ailleurs au Québec, où 72 % des revenus proviennent des productions animales. Toujours en 2010, 41 % des exploitations agricoles de la Communauté déclaraient un revenu annuel brut inférieur à 50 000 \$. Ce taux est resté stable depuis 2004.

Le revenu moyen des exploitations agricoles a progressé de 35 % entre 2004 et 2010, mais celui-ci est de 8 % inférieur au revenu moyen des exploitations situées à

l'extérieur de la Communauté. C'est dans l'agglomération de Longueuil et dans la Couronne Sud que l'on retrouve les revenus bruts à l'hectare les plus bas. À l'inverse, c'est à Laval et dans l'agglomération de Montréal que l'on constate les revenus à l'hectare les plus élevés en 2010. Ces deux secteurs géographiques se distinguent par la faible proportion d'entreprises agricoles spécialisées dans la culture de céréales et de protéagineux. En effet, malgré l'augmentation des superficies consacrées aux productions de céréales et de protéagineux sur le territoire de la Communauté, celles-ci ne génèrent que 20 % des revenus agricoles bruts totaux dans la Communauté. C'est donc dire que 80 % des revenus agricoles bruts totaux sont tirés d'autres productions.

TABLEAU 17 – REVENUS DES PRODUCTIONS AGRICOLES, 2004 ET 2010

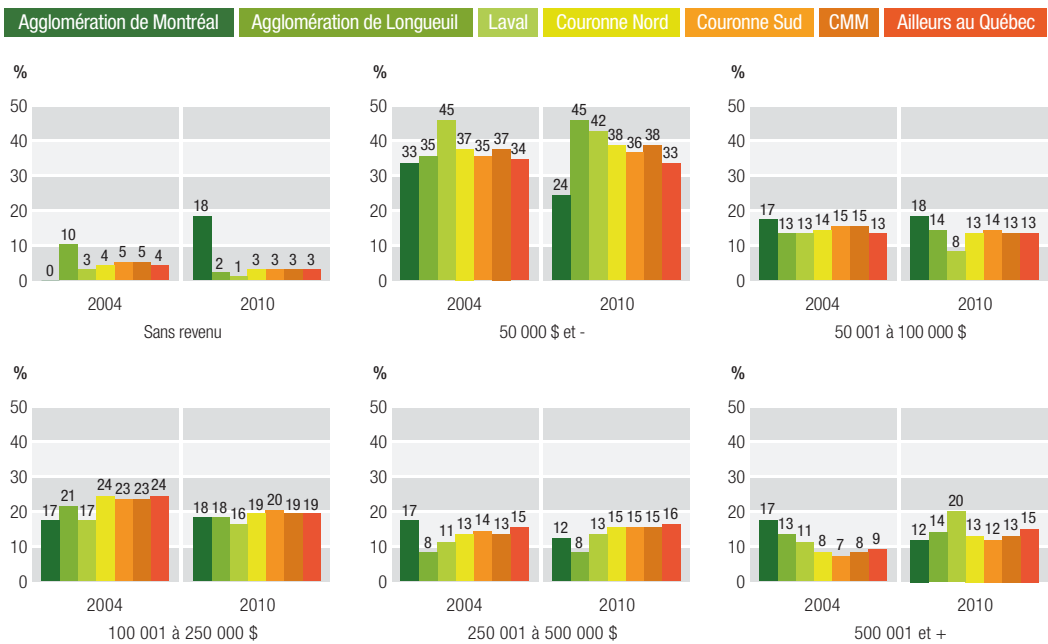
	Nombre d'exploitations agricoles		Revenus totaux		Revenus moyens		Revenus / hectares cultivés	
			\$		\$		\$	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	18	17	5 220 533	6 332 885	290 030	372 523	9 379	14 458
Agglomération de Longueuil	52	51	9 383 881	11 444 097	180 459	224 394	2 279	2 700
Laval	160	120	50 388 343	58 519 045	314 927	487 659	14 937	18 676
Couronne Nord	950	875	201 553 041	257 157 028	212 161	293 894	4 152	5 108
Couronne Sud	770	733	155 892 952	191 048 926	202 458	260 640	2 300	2 759
CMM	1 950	1 796	422 438 749	524 501 981	216 635	292 039	3 397	4 117
Ailleurs au Québec	27 927	26 637	6 640 049 209	8 426 389 860	237 765	316 342	3 472	4 309

	Revenus provenant de la production animale		Revenus provenant de la production végétale		Portion des revenus provenant de la production végétale	
	\$		\$		%	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	604 461	554 026	4 616 071	5 778 859	88,4	91,3
Agglomération de Longueuil	316 003	155 153	9 067 878	11 288 944	97,9	97,8
Laval	1 056 254	1 284 701	49 332 088	57 234 344	98	98
Couronne Nord	73 084 010	86 331 537	128 469 031	170 825 491	63,7	66,4
Couronne Sud	46 417 709	42 823 658	109 475 244	148 225 268	70,2	77,6
CMM	121 478 438	131 149 075	300 960 312	393 352 906	71,2	75,0
Ailleurs au Québec	4 900 838 092	6 121 653 083	1 739 211 116	2 304 736 777	26,2	27,4

TABLEAU 17 – REVENUS DES PRODUCTIONS AGRICOLES, 2004 ET 2010 (SUITE)

	RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR STRATE DE REVENU (%)											
	Sans revenu		50 000 \$ et -		50 001 à 100 000 \$		100 001 à 250 000 \$		250 001 à 500 000 \$		500 001 \$ et +	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Agglomération de Montréal	-	18	33	24	17	18	17	18	17	12	17	12
Agglomération de Longueuil	10	2	35	45	13	14	21	18	8	8	13	14
Laval	3	1	45	42	13	8	17	16	11	13	11	20
Couronne Nord	4	3	37	38	14	13	24	19	13	15	8	13
Couronne Sud	5	3	35	36	15	14	23	20	14	15	7	12
CMM	5	3	37	38	15	13	23	19	13	15	8	13
Ailleurs au Québec	4	3	34	33	13	13	24	19	15	16	9	15
Ensemble du Québec	4	3	34	34	14	13	24	19	15	16	9	14

GRAPHIQUE 10 – RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR TRANCHE DE REVENU, 2004 ET 2010



Source (tableau et graphique): MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour, janvier 2005) et version certifiée 2010.

Notes:

- Revenus : revenus agricoles issus de la vente de produits agricoles de même que des sommes provenant des programmes gouvernementaux.
- Sans revenu : exploitations agricoles ne déclarant pas de revenu au moment de l'enregistrement. (ex. exploitations en démarrage).

2.2.6 – LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Au cours des dernières années, on a constaté un vieillissement des exploitants agricoles tant au sein de la Communauté que dans l'ensemble du Québec. Les données qui suivent illustrent cette situation pour les exploitants et traitent de la relève agricole sur le territoire agricole de la Communauté.

2.2.6.1 – L'âge moyen des exploitants

La moyenne d'âge était de 53 ans, en 2011, pour l'ensemble de la Communauté. Cette moyenne est supérieure à celle de l'ensemble du Québec dont l'âge moyen était de 51 ans pour la même année. C'est dans le secteur géographique de l'agglomération de Longueuil que l'on retrouve la moyenne d'âge la plus élevée pour les agriculteurs de la Communauté avec près de 56 ans.

TABLEAU 18 – ÂGE MOYEN DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LA COMMUNAUTÉ, 2006 À 2011

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ	Âge moyen des exploitants agricoles	
	2006	2011
Agglomération de Montréal	51,1	49,3
Agglomération de Longueuil	53,1	55,6
Laval	52,1	52,3
Couronne Nord	51,1	52,3
Couronne Sud	51,4	53,4
CMM	51,8	52,8
Ensemble du Québec	49,3	51,4

Source : Source : Statistique Canada, Recensements de 2006 et 2011.

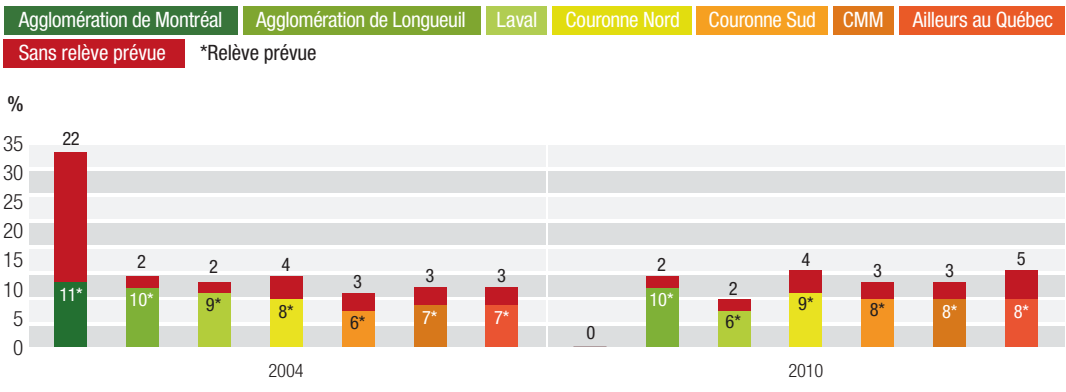
2.2.6.2 – La relève agricole pour les exploitations agricoles prévoyant vendre d’ici cinq ans³⁴

De l’ensemble des 1796 exploitations agricoles présentes sur le territoire de la Communauté en 2010, 12 % prévoyaient vendre dans les cinq prochaines années. De celles-ci, un peu plus des deux tiers avaient une relève prévue. Cette proportion est similaire à celle observée en 2004 et à celle que l’on observe ailleurs au Québec.

TABLEAU 19 – EXPLOITATIONS AGRICOLES PRÉVOYANT VENDRE D’ICI CINQ ANS SELON QU’ELLES AIENT UNE RELÈVE PRÉVUE OU NON.

	Nombre d’exploitations agricoles		Nombre d’exploitations prévoyant vendre d’ici cinq ans		Relève chez les exploitants prévoyant vendre d’ici cinq ans			
	2004	2010	2004	2010	Relève prévue	Sans relève prévue	Relève prévue	Sans relève prévue
					2004		2010	
Agglomération de Montréal	18	17	6	0	2	4	0	0
Agglomération de Longueuil	52	51	7	6	5	2	5	1
Laval	160	120	26	9	14	12	7	2
Couronne Nord	950	875	96	113	73	23	77	36
Couronne Sud	770	733	72	82	50	22	59	23
CMM	1 950	1 796	207	210	144	63	148	62
Ailleurs au Québec	27 927	26 637	2 984	3 548	2 015	969	2 262	1 286
Ensemble du Québec	29 877	28 433	3 191	3 758	2 159	1 032	2 410	1 348

GRAPHIQUE 11 – PROPORTION DES EXPLOITATIONS PRÉVOYANT VENDRE D’ICI CINQ ANS SELON QU’ELLES AIENT UNE RELÈVE OU NON.



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2007 (à jour mai 2008) et version certifiée 2010.

³⁴ Relève des exploitants prévoyant vendre : de tous les producteurs prévoyant vendre d’ici cinq ans, nombre de ceux ayant identifié une relève et ceux n’en ayant pas encore identifié. La définition de relève est la suivante : toute personne âgée de 14 ans et plus, ne possédant pas de parts dans l’entreprise. En 2004, il s’agissait de la relève familiale, alors qu’en 2010 cette personne peut être apparentée ou non.

2.2.6.3 – La relève établie³⁵
par production agricole

En général, les taux de relève établie pour l'ensemble des secteurs de productions animales étaient inférieurs en 2010 à ce que l'on notait ailleurs au Québec (sauf pour les productions porcines et de volailles). Toutefois, pour les productions végétales, près de 22 % des exploitations agricoles qui avaient intégré un membre de la relève étaient spécialisées dans le secteur de production des fruits, alors que ce taux était de 18 % ailleurs au Québec.

La production acéricole et la production fruitière sont ex aequo en ce qui a trait au taux de relève établie, qui était de 22 % en 2010, contre 16 % ailleurs au Québec. La production de céréales et protéagineux suit avec un taux de relève établie de 21 % pour le territoire agricole métropolitain, comparativement à 18 % ailleurs au Québec.

TABLEAU 20 – RELÈVE ÉTABLIE PAR PRODUCTION AGRICOLE, 2010

ACTIVITÉ AGRICOLE PRINCIPALE	Communauté métropolitaine de Montréal			Ailleurs au Québec	
	Exploitations agricoles avec une relève établie	Total des exploitations agricoles	Part des exploitations agricoles avec relève établie	Total des exploitations agricoles	Part des exploitations agricoles avec relève établie
Bovins laitiers et production laitière	61	184	33 %	6 340	36 %
Bovins de boucherie	11	81	14 %	4 253	19 %
Porcs	4	13	31 %	1 766	25 %
Volaille	8	28	29 %	825	27 %
Chevaux	10	67	15 %	416	15 %
Ovins	3	16	19 %	678	31 %
Autres productions animales	7	38	18 %	594	30 %
Total animal	104	427	24 %	14 872	28 %
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	111	517	21 %	3 763	18 %
Fourrages	13	117	11 %	1 117	11 %
Légumes	52	210	25 %	965	29 %
Fruits	52	241	22 %	1 195	18 %
Cultures abritées et horticulture ornementale	43	226	19 %	786	19 %
Acériculture	10	45	22 %	3 662	16 %
Autres productions végétales	0	13	0 %	277	16 %
Total végétal	281	1 369	21 %	11 765	18 %
Grand Total	385	1 796	21 %	26 637	23 %

Source : fiches d'enregistrement MAPAQ 2010 (version certifiée).

³⁵ Un membre de la relève établie est un membre principal ou secondaire de moins de 40 ans (au 31 décembre 2010) détenant minimalement 1 % des parts de l'entreprise.

2.2.6.4 – La relève établie par secteur géographique de la Communauté

Les données du tableau 20 indiquent que 21 % des exploitations agricoles dans la Communauté avaient une relève établie en 2010, et que 12 % des exploitations étaient détenues par un membre principal âgé de moins de 40 ans. Ces taux sont similaires à ce que l'on retrouve ailleurs au Québec.

Par ailleurs, c'est sur le territoire de l'agglomération de Longueuil que l'on retrouvait en 2010 les taux les plus élevés en ce qui a trait à la relève établie et les exploitations détenues par un membre principal âgé de moins de 40 ans.

TABLEAU 21 – RELÈVE ÉTABLIE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE, 2010

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ	Total des exploitations agricoles	Exploitations agricoles avec une relève établie	Part des exploitations agricoles avec une relève établie	Exploitations agricoles dont le membre principal a moins de 40 ans	Part des exploitations agricoles dont le membre principal a moins de 40 ans
Agglomération de Montréal	17	1	6 %	0	0 %
Agglomération de Longueuil	51	12	24 %	9	18 %
Laval	120	27	23 %	7	6 %
Couronne Nord	875	190	22 %	109	12 %
Couronne Sud	733	155	21 %	95	13 %
Communauté métropolitaine de Montréal	1 796	385	21 %	220	12 %
Ailleurs au Québec	26 635	6 232	23 %	3 640	14 %

Source : fiches d'enregistrement MAPAQ 2010 (version certifiée).



DEUXIÈME PARTIE

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DE LA COMMUNAUTÉ

2

DEUXIÈME PARTIE

2

LE DIAGNOSTIC
DU TERRITOIRE
ET DES ACTIVITÉS
AGRICOLES DE LA
COMMUNAUTÉ

Ce diagnostic détermine des forces, des faiblesses, des contraintes et des opportunités quant au territoire et aux activités agricoles de la Communauté.

Il a été établi à partir du portrait statistique des activités et du territoire agricoles réalisé par la Communauté, des travaux du comité de pilotage métropolitain sur l'élaboration des PDZA et des documents produits par les MRC et les agglomérations dans le cadre des travaux entourant la réalisation de leur PDZA.

Afin de faciliter sa lecture et sa compréhension, il a été jugé approprié de le présenter sous forme d'un tableau.



Diagnostic du territoire et des activités agricoles de la Communauté

FORCE	Territoire en zone agricole - Un territoire composé de différents types de sols présentant un potentiel agronomique intéressant de même que des conditions climatiques avantageuses par rapport à l'ensemble du Québec; - Un territoire agricole spécialisé dans les secteurs de la production végétale (fruits, légumes, cultures abritées, horticulture ornementale et grandes cultures); - Un territoire cultivé, occupé et entretenu par des activités agricoles et forestières, composantes clés de la trame verte et bleue; - Une hausse des superficies des terres en culture déclarées par les agriculteurs entre 2004 et 2010 (2 %); - Une richesse paysagère distinctive, reconnue et recherchée par la population pour les aménités qu'elle procure.
	Activités agricoles - Un bassin important de consommateurs, de transformateurs et de distributeurs; - Une bonne diversification des activités agricoles; - Une industrie bioalimentaire qui occupe une place importante dans la dynamique économique de la région métropolitaine (11 % de l'emploi métropolitain total et 47 % de l'emploi du secteur bioalimentaire du Québec); - Une concentration élevée des activités de transformation alimentaire de l'ensemble du Québec est localisée à l'intérieur du territoire (66 %); - Une bonne présence des activités complémentaires à l'agriculture comparativement au reste du Québec (agrotourisme, ventes directes aux consommateurs, kiosques à la ferme); - Une région offrant aux entrepreneurs agricoles de nombreux services connexes à l'agriculture et à l'agroalimentaire (instituts d'enseignement, de recherche et de développement, services liés à la commercialisation de leurs produits, etc.).
FAIBLESSES	Territoire en zone agricole - Une présence importante de bassins versants dégradés (qualité de la ressource eau); - Un entretien déficient des cours d'eau en milieu agricole.
	Activités agricoles - Une accessibilité difficile des terres agricoles (prix des terres agricoles élevé, sous-utilisation et morcellement de certains secteurs fonciers, spéculation); - Un recul du nombre d'exploitations agricoles entre 2004 et 2010 (8 %) qui soulève des enjeux pour la relève; - Une importante proportion des terres agricoles en location (50 %), qui soulève des enjeux pour les investissements visant l'augmentation de la productivité des sols; - Un manque de reconnaissance de l'agriculture, de la foresterie et de l'agroforesterie; - Une perte de diversité des productions végétales causée par le recul (-25 %) des superficies consacrées à la production de légumes en champs et l'augmentation des superficies cultivées en céréales et protéagineux (+15 %) de 2004 à 2010; - Une grande proportion d'exploitations agricoles avec des revenus annuels inférieurs à 50 000 \$ (38 %); - Un faible taux de relève agricole (30 % des exploitations agricoles de la Communauté prévoyant vendre prochainement n'avaient pas de relève identifiée); - Un recul de la production laitière (33 % des exploitations de 2004 à 2010).

Diagnostic du territoire et des activités agricoles de la Communauté (suite)

CONTRAINTES	Territoire en zone agricole - Des pressions importantes vers le développement urbain et des problèmes de cohabitation entre les milieux agricole et urbain causés par l'implantation d'usages non agricoles; - Des contraintes réglementaires limitant la mise en production de nouvelles superficies pour certaines cultures (article 50.3 du REA sur près de 70 % du territoire de la Communauté, PMAD).
	Activités agricoles - Une accessibilité difficile aux terres agricoles (prix des terres élevé, friches, morcellement foncier, spéculation); - Une importante proportion des terres agricoles en location (50 %), qui soulève des enjeux pour les investissements visant l'augmentation de la productivité des sols; - Un accès aux réseaux de distribution et de mise en marché difficile pour les exploitations agricoles; - L'absence d'un organisme disposant d'une expertise et de budgets pour favoriser la mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de deux des cinq secteurs géographiques de la Communauté (Laval et agglomération de Montréal).
OPPORTUNITÉS	Territoire en zone agricole Un potentiel de mise en valeur des terres en friche, soit plus de 6 300 hectares.
	Activités agricoles - Une diversification des productions agricoles et opportunités d'innovation sur les exploitations agricoles; - Des outils de gestion du foncier pouvant favoriser une meilleure accessibilité aux terres agricoles (utilisation des friches à des fins agricoles, remembrement des terres agricoles morcelées, etc.); - Un territoire favorable pour développer des projets d'activités complémentaires à la production agricole (transformation à la ferme, agrotourisme, autocueillette, marchés publics, kiosques à la ferme, etc.); - Une population de plus en plus sensibilisée à l'achat local; - Une mise en valeur de la ressource forestière (foresterie, agroforesterie, PFNL, etc.); - Une politique gouvernementale d'achat institutionnel qui favorisera le maillage des entreprises du secteur bioalimentaire.



TROISIÈME PARTIE

LES ENJEUX AGRICILES MÉTROPOLITAINS

3

LES ENJEUX AGRICOLES MÉTROPOLITAINS

À l'échelle métropolitaine, quatre enjeux agricoles ont pu être identifiés à partir du portrait statistique et du diagnostic réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action ainsi que des orientations, des objectifs et des critères inscrits au PMAD en matière d'agriculture. Ont également été pris en compte les travaux du comité de pilotage métropolitain sur l'élaboration des PDZA (Annexe B) ainsi que les documents produits par les MRC et les agglomérations dans le cadre de la réalisation de leur PDZA.

Ces quatre enjeux sont :

- /// L'occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles;
- /// L'articulation entre le développement durable de la zone agricole et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains;
- /// La rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire (production, transformation et distribution) et leur diversification (modèles d'entreprises et activités agricoles);
- /// La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine.

Par ailleurs, à l'échelle régionale, la Communauté considère que la mise en œuvre des PDZA et des outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole nécessite une action concertée de l'ensemble des partenaires (gouvernementaux, municipaux, agricoles, etc.). En ce sens, la Communauté invite le gouvernement du Québec à une réflexion visant l'adaptation des programmes existants, notamment ceux du MAPAQ, à la réalité de l'agriculture périurbaine qui caractérise la grande région de Montréal, et ce, afin de soutenir leur mise en œuvre.

L'occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles

Le PMAD fixe un objectif de croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture à l'échelle métropolitaine d'ici 2031. Pour atteindre cet objectif, plusieurs défis doivent être relevés.

La sous-utilisation de certaines terres agricoles

Les activités agricoles sur le territoire de la Communauté occupent près de 69 % du territoire de la zone agricole. Une partie du territoire agricole métropolitain est sous-utilisée en raison, notamment, d'un morcellement des terres³⁷ effectué avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA). Au morcellement des terres agricoles s'ajoute la présence de terres abandonnées et en friche. Un phénomène de spéculation foncière est aussi observé : des propriétaires laissent leurs terres inexploitées ou encore les louent à court terme, le tout dans l'espoir de les exclure éventuellement de la zone agricole.

L'objectif du PMAD de favoriser une occupation optimale du territoire agricole passe, notamment, par une augmentation de 6 % de la superficie des terres cultivées. Pour y parvenir, la remise en culture de terres en friche et le remembrement des terres morcelées doivent être privilégiés³⁸.

Le contrôle de la pollution diffuse causée par les activités agricoles

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) met de l'avant une nouvelle approche visant à résoudre le problème de la pollution diffuse causée par les activités agricoles, notamment par l'atteinte d'un équilibre des sols en phosphore. Bien que le REA comprenne des dispositions applicables à l'ensemble des exploitations agricoles du Québec, il est venu introduire certaines dispositions particulières pour les municipalités situées dans des bassins versants dégradés. Les bassins versants dégradés visés par le règlement sont ceux dont la concentration médiane de phosphore totale à l'embouchure excède le critère d'eutrophisation de 0,030 mg par litre. Les bassins versants dégradés représentent près de 70 % du territoire de la Communauté.



© CMM

La gestion des usages non agricoles

L'implantation d'activités non agricoles a également affecté l'utilisation des terres de la zone agricole dans tous les secteurs géographiques de la Communauté. La déstructuration de la zone agricole par l'addition, au fil du temps, d'usages non agricoles peut créer, entre autres, une rareté des terres à cultiver, une diminution du nombre d'exploitations et une augmentation des conflits de voisinage.

Le coût élevé des terres agricoles

Le coût des terres agricoles dans la région métropolitaine de Montréal est un autre élément venant limiter l'occupation optimale du territoire agricole. La valeur des ventes dans les MRC et les agglomérations qui sont comprises sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal est beaucoup plus élevée que dans les autres MRC du Québec. Une partie du coût élevé des terres agricoles sur le territoire de la Communauté peut s'expliquer par la spéculation foncière, où la valeur des terres agricoles sur le marché foncier n'est plus en rapport avec leur potentiel agricole, mais avec leur potentiel de développement urbain.



³⁷ Plusieurs petits investisseurs étrangers ont acquis des lots après la Deuxième Guerre mondiale dans l'optique de venir s'établir un jour au Québec et d'y construire une maison. Leur projet ne pouvant se réaliser, ces lots de dimensions très variables ont été laissés à l'abandon et sont devenus dans certains cas des friches.

³⁸ Certaines municipalités de la Communauté (Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Laval, Contrecoeur, Varennes et Saint-Basile-le-Grand), aux prises avec des terres morcelées, ont obtenu des pouvoirs du législateur leur permettant de taxer ou de remembrer ces petites parcelles appartenant à de nombreux propriétaires.

L'articulation entre le développement durable de la zone agricole et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains

À l'échelle de la Communauté, la protection et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers est l'une des conditions essentielles au maintien de la biodiversité de la région.

Les bois présentent une grande valeur pour la région métropolitaine, en raison de leur rareté et de leur potentiel écologique et récréatif. Ils permettent de préserver les sols contre l'érosion hydrique et éolienne; de régulariser les eaux et la nappe phréatique, de protéger l'équilibre écologique en regard du maintien des habitats favorisant une diversité biologique, faunique et floristique; de protéger les potentiels acériques, récréotouristiques et paysagers.

La présence du couvert forestier apporte une contribution significative à l'attractivité de la région métropolitaine et à la qualité de vie de ses citoyens. Le PMAD établit notamment, en matière d'environnement, les objectifs de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal, et d'atteindre le seuil minimal de 30 % pour le couvert forestier à l'échelle métropolitaine. Au printemps 2014, la Communauté a mis sur pied un comité dont le mandat est l'élaboration d'un plan de reboisement pour le Grand Montréal. À terme, ce plan, dont l'élaboration fait partie des mesures inscrites au Plan d'action 2012-2017 du PMAD, devrait proposer un ensemble de stratégies et de moyens en vue d'atteindre l'objectif de 30 % de couvert forestier dont fait mention le PMAD. Plusieurs travaux en cours contribueront à alimenter le comité dans l'élaboration de ce plan.

La mise sur pied du comité et l'élaboration du plan de reboisement s'inscrivent également dans le cadre des travaux portant sur la lutte à l'agrile du frêne. En effet, l'agrile causera dans les années à venir la mort de nombreux frênes dans la région métropolitaine, tant en milieu urbain, qu'agricole et forestier. Bien que les impacts de cette mortalité soient nettement plus préoccupants en zone urbaine, ils pourraient altérer certains écosystèmes forestiers du Grand Montréal et nuire au maintien de leurs fonctions écologiques.

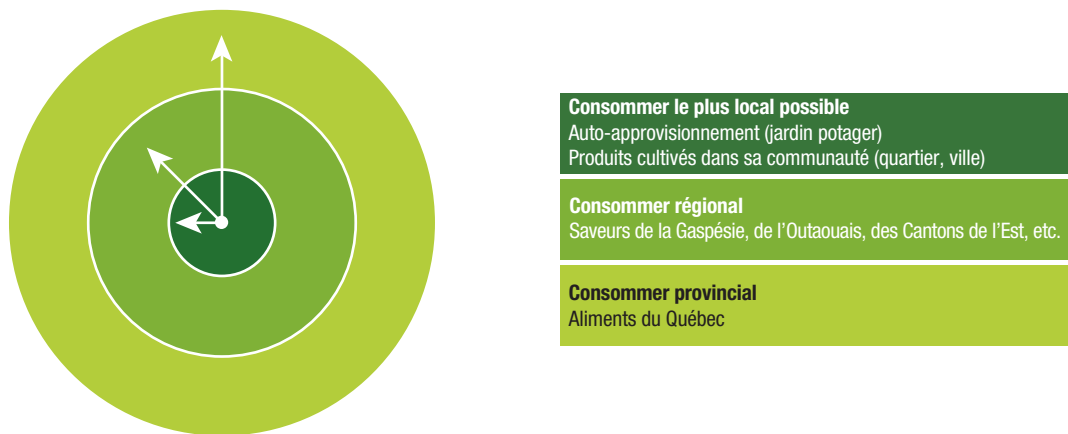
Or, ces objectifs représentent un enjeu de taille en zone agricole puisque près de 95 % des bois et corridors métropolitains se trouvent sur le territoire de la zone agricole, et que le PMAD a établi l'objectif de croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture à l'échelle métropolitaine d'ici 2031. En vertu du PMAD, deux approches semblent possibles pour protéger et mettre en valeur les bois et corridors forestiers : le développement de projets agroforestiers et forestiers ainsi que l'acquisition de certaines parcelles à des fins de conservation.

Ainsi, les défis entourant la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains passent par l'innovation, le transfert de connaissances et la rentabilité de ces pratiques agricoles. À titre d'exemple, l'adoption de nouvelles pratiques agricoles et agroforestières par les exploitants agricoles est étroitement liée à la rentabilité de ces pratiques. Or, les besoins financiers sont importants, d'une part, pour faciliter l'émergence de projets innovants et, d'autre part, étant donné le coût moyen plus élevé des terres agricoles en région métropolitaine de Montréal. Par ailleurs, la mise en marché des produits de l'agroforesterie ou de produits forestiers non ligneux constitue un défi de taille pour le développement de ces filières. Ceci explique en partie pourquoi l'usage de systèmes agroforestiers sur le territoire québécois est encore relativement peu répandu.

Finalement, la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains, à des fins de conservation, soulève également des enjeux financiers importants et certaines contraintes pour les propriétaires fonciers agriculteurs (remise en culture, prix des terres agricoles, etc.).

La rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire³⁹
(production, transformation et distribution) et leur
diversification (modèles d'entreprises et activités agricoles)

GRAPHIQUE 12 - LES DIFFÉRENTES APPROCHES
DU CONCEPT DE L'ACHAT LOCAL



Source : <http://www.equiterre.org/fiche/alimentation-locale>

En novembre 2012 s'est tenu le premier Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles. Les commentaires et les opinions exprimés au cours de ce forum témoignent de l'intérêt et de l'engagement de l'ensemble des acteurs à l'égard de la zone agricole. Trois éléments sont notamment ressortis des échanges :

- /// l'achat local et le rapprochement entre le consommateur et le producteur agricole;
- /// la diversification des modèles d'entreprises et des activités agricoles;
- /// le renforcement des entreprises du secteur bioalimentaire.

**L'achat local et le rapprochement
entre le consommateur et le
producteur agricole**

Lorsqu'il est question de la consommation responsable, l'aspect de l'alimentation locale est souvent mentionné. Or, la définition du mot local est sujette à plusieurs interprétations. Le sondage pancanadien mené par Équiterre en 2010 indique que les consommateurs considèrent qu'un fruit ou un légume est « local » surtout s'il provient de leur

région immédiate (39 %) ou de leur province (31 %). Certains se basent plutôt sur le nombre de kilomètres parcourus, le temps de transport des produits ou encore le nombre d'intermédiaires (circuits courts de commercialisation) pour définir un aliment local. En utilisant des notions territoriales, l'alimentation locale pourrait s'illustrer en trois cercles concentriques.

Selon l'UPA, 33 % des produits agricoles qui se retrouvent dans l'assiette des Québécois est d'origine québécoise et 55 % des achats alimentaires effectués par le réseau de distribution québécois proviennent de fournisseurs d'ici. Cette idée d'acheter québécois se défend sur plusieurs plans (qualité, prix, solidarité économique, empreinte environnementale, etc.) et s'inscrit dans la logique de l'achat responsable, que pratiquent un nombre croissant de consommateurs. En effet, les consommateurs se préoccupent de plus en plus de la provenance de leurs aliments. Manger local comporte de nombreux avantages économiques et environnementaux. Cela permet entre autres d'encourager l'économie locale, de créer des emplois, ainsi que de préserver le patrimoine agricole et de contribuer à la souveraineté alimentaire.

³⁹ Selon le MAPAQ, le mot bioalimentaire désigne l'ensemble des activités économiques liées à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation des aliments et boissons, ainsi que la distribution alimentaire: commerce de l'alimentation (de gros et de détail) et services alimentaires dans le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et du marché institutionnel (HRI).

Les consommateurs recherchent maintenant davantage un contact direct avec les agriculteurs. L'agrotourisme, une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu dans une exploitation agricole, met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces visiteurs de découvrir le milieu agricole. Bien que certains secteurs géographiques du territoire agricole soient occupés par des productions de grandes cultures, cette tendance de mise en marché par l'agrotourisme contribuerait à rapprocher les consommateurs des producteurs, à augmenter les revenus des producteurs et à faire connaître certains secteurs de la Communauté métropolitaine de Montréal et leurs produits agricoles. Le territoire de la CMM est favorable au développement d'activités complémentaires à la production agricole. Outre l'agrotourisme, la transformation à la ferme, l'autocueillette et les marchés publics, les outils de mise en marché tels les kiosques à la ferme et l'approche des paniers agricoles maraîchers sont d'autres exemples éloquentes de ce type de projets.

La diversification des modèles d'entreprises et des activités agricoles

Plusieurs tendances s'affirment actuellement dans le secteur bioalimentaire et requièrent une modification en profondeur des attentes des consommateurs ainsi qu'une préoccupation encore plus forte au niveau d'une agriculture durable. À ceci, il faut ajouter la nécessité d'une plus grande diversification des activités sur le territoire agricole et la complémentarité entre elles.

Les nouvelles attentes des consommateurs créent de nouveaux marchés pour des produits agricoles bien précis (biologiques, ethniques, avec vertus médicinales, etc.), stimulant ainsi la diversification des activités agricoles. Le milieu périurbain est le siège de plusieurs opportunités pour les producteurs agricoles, dont la proximité d'un large bassin de population. Afin d'assurer leur dynamisme et d'accroître leurs revenus, les exploitations agricoles de la région métropolitaine doivent tirer profit de ce potentiel en s'adaptant aux consommateurs et en étant constamment à l'affût d'innovations.

Par ailleurs, la prise en considération de différentes superficies et des types de sols pour les parcelles agricoles est déterminante pour implanter et favoriser l'occupation du territoire agricole par des modèles d'agriculture diversifiés. Chaque parcelle de terre agricole recèle des potentialités particulières pouvant être associées à certaines productions susceptibles de maximiser le rendement et d'augmenter les revenus agricoles.

Le renforcement des entreprises du secteur bioalimentaire

Le territoire métropolitain est responsable de la moitié de toute l'activité bioalimentaire du Québec. Le secteur bioalimentaire qu'on y observe est très diversifié et comprend un éventail complexe de fonctions, de productions et d'entrepreneurs de toutes tailles.

La mise en place de partenariats entre les secteurs de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire contribuerait au renforcement de la compétitivité des entreprises du secteur, autant pour favoriser l'achat local que pour accroître les exportations. Ceci répondrait également aux besoins de développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement de productions d'avenir.

Toutefois, il est important de souligner la divergence de points de vue sur la pertinence de créer une grappe métropolitaine regroupant les décideurs du secteur bioalimentaire du territoire. En effet, il est actuellement difficile de trouver dans cet univers complexe des convergences et des intérêts qui mobilisent tous les acteurs en même temps et au même degré, chacun des acteurs ayant des besoins, des intérêts et des agendas forts différents. Dans ce contexte, il semble que les conditions nécessaires à l'instauration d'une telle structure ne soient pas réunies.

D'autres formes de partenariat devront, pour l'instant, être favorisées, et ce, notamment à travers la réalisation des actions inscrites au plan métropolitain de mise en valeur des activités agricoles. L'un de ces partenariats pourrait, si les conditions nécessaires étaient réunies, mener éventuellement à la mise en place d'une structure du type des grappes métropolitaines.

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine

L'agriculture sur le territoire de la Communauté s'inscrit dans le concept de l'agriculture périurbaine. Le gouvernement du Québec définit l'agriculture périurbaine comme « une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire entre la ville et la campagne, entretenant des liens commerciaux avec le milieu urbain en plus d'être soumise aux effets de la proximité de ceux-ci » (2012).

À l'instar de l'agriculture en milieu rural, l'agriculture périurbaine est soumise à l'influence globale des évolutions techniques, de la baisse des prix liée à la concurrence internationale, aux changements politiques et institutionnels ainsi qu'aux changements dans la demande des consommateurs. Si l'agriculture en milieu périurbain subit des contraintes reliées à la proximité de la ville : spéculation foncière, problème de cohabitation des usages agricoles et non agricoles (odeurs, bruits, circulation des véhicules agricoles, etc.) ou concurrence pour la main-d'œuvre, la proximité de la ville offre cependant l'avantage d'un bassin de consommateurs permettant la vente directe. Ces contraintes et opportunités génèrent et requièrent une grande hétérogénéité des systèmes de production en milieu périurbain par rapport au milieu rural. L'agriculture en milieu périurbain fait face à des défis d'adaptation et d'innovation.

Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture, apparu en Europe vers la fin des années 1980, peut évoquer la contribution de l'agriculture, par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales, à la qualité de vie des communautés : « La reconnaissance quasi unique des fonctions productives durant de longues années a engendré des conséquences importantes : dégradation des ressources naturelles, perte des emplois ruraux et uniformisation des paysages liée à la spécialisation des entreprises. Une prise de conscience de ces répercussions a fait naître une certaine demande sociale pour les autres fonctions de l'agriculture » (MAPAQ, 2010). La multifonctionnalité de l'agriculture revêt une importance particulière en milieu périurbain en raison de la diversité, des attentes et des besoins de la population qui l'habite et le côtoie. Cette multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine peut par exemple se traduire par des activités agrotouristiques, récréatives ou de mise en valeur du paysage.

En ce qui concerne les paysages façonnés par les activités agricoles, ceux-ci témoignent de l'évolution historique des communautés et participent à la définition des éléments identitaires de la grande région métropolitaine et des enjeux collectifs qui s'y rattachent, notamment en matière de qualité de vie et d'attractivité de la région métropolitaine. Que ce soit dans leur schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ou encore dans le cadre de l'élaboration de leur PDZA, de nombreuses MRC de la Communauté ont inscrit comme objectif ou axe d'intervention sur le territoire, la reconnaissance des caractéristiques paysagères du territoire comme un support à la redynamisation économique du milieu et une contribution à la biodiversité. Par ailleurs, la Communauté a identifié au PMAD des paysages d'intérêt métropolitain et reconnaît leur valeur identitaire et leur apport socioéconomique à l'échelle métropolitaine.

Trois réalités forment la trame de fond des divers paysages agricoles de la région métropolitaine. D'abord se déploie l'agencement des différents éléments naturels (plaines ou collines, espaces cultivés et massifs boisés, etc.) Puis, l'organisation spatiale du territoire, issue en grande partie du régime seigneurial français, établit le mode de division des terres et le parcours des routes et des chemins qui les traversent. Enfin, il y a les éléments bâtis du paysage répartis sur le territoire.

La préservation du patrimoine bâti agricole peut également générer pour la population des bénéfices sociaux et économiques en contribuant à l'attractivité des territoires et ainsi à l'activité touristique. Depuis quelques années, certaines MRC, soucieuses de préserver la richesse de leur patrimoine bâti, ont décidé de s'attaquer au problème. À titre d'exemple, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a défini à l'intérieur de son schéma d'aménagement des corridors d'intérêt patrimonial. D'autres ont procédé à un inventaire des bâtiments et proposé, par la suite, des guides de restauration ou encore un soutien à la mise en valeur et à la protection du patrimoine bâti, notamment agricole.

En somme, si la fonction nourricière de l'agriculture périurbaine est bien connue, les autres fonctions économiques, sociales et environnementales de celle-ci sont souvent méconnues et peu valorisées. Pour arriver à protéger, à mettre en valeur et à développer l'agriculture de la Communauté métropolitaine de Montréal, celle-ci doit être reconnue, à travers le prisme du concept de la multifonctionnalité de l'agriculture, comme une plus-value pour les villes et l'ensemble de la population.

En effet, l'agriculture périurbaine joue d'autres rôles tout aussi importants, tels que :

- /// l'agriculture périurbaine est une source d'espaces verts pour les villes. Celle-ci façonne les paysages, participe au maintien de la biodiversité et contribue à la qualité du cadre de vie pour la population;
- /// l'agriculture périurbaine est une activité économique importante pour la Communauté, participant à l'attractivité du territoire par les activités récréo-touristiques. Celle-ci fournit également des emplois à l'ensemble de la population en produisant des biens et services, à l'instar des autres entreprises opérant sur le territoire;
- /// l'agriculture périurbaine assure le maintien d'une agriculture de proximité, en étant une source de produits alimentaires frais pour la population habitant les villes;
- /// les exploitations agricoles en milieu périurbain sont une vitrine pédagogique pour la population. Par la conservation de certains bâtiments ou de traditions et savoirs ancestraux, l'agriculture peut témoigner de l'histoire du territoire.





QUATRIÈME PARTIE

L'ÉNONCÉ DE VISION DU PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

4

Le 18 septembre 2003, la Communauté métropolitaine de Montréal adoptait un énoncé de vision stratégique pour le développement économique, social et environnemental de la région métropolitaine de Montréal. Intitulée *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*, cette vision a permis d'affirmer publiquement comment la Communauté envisage son avenir. En matière d'agriculture, cet énoncé de vision précise que :

« En 2025 [...] le territoire agricole, protégé et mis en valeur, est reconnu comme une composante essentielle de l'écosystème métropolitain [...] ».

Le PMAD, entré en vigueur le 12 mars 2012, souligne de nouveau l'importance du territoire et des activités agricoles dans l'attractivité et la compétitivité du territoire de la Communauté. Ce territoire est non seulement un lieu de production qui constitue un levier économique majeur pour la région, mais également une composante essentielle de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

L'objectif 1.3 du PMAD entend notamment favoriser une occupation optimale du territoire agricole, centrée sur l'agriculture, par la réalisation d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole. Ces outils contribueront, entre autres, à la mise en valeur du potentiel agricole et au maintien d'une stabilité aux entreprises agricoles. Le *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles* s'inscrit en appui à ces outils régionaux.

La région métropolitaine de Montréal se distingue des autres métropoles nord-américaines par l'importance de sa zone agricole qui couvre 58 % de l'ensemble du territoire. La Communauté dispose d'atouts importants permettant le développement et la mise en valeur de son secteur agricole, à savoir :

- /// des sols et des conditions climatiques de qualité exceptionnelle;
- /// un bassin important de consommateurs et de main-d'œuvre;
- /// de nombreuses entreprises de transformation bioalimentaire;
- /// une richesse paysagère distinctive, reconnue et recherchée par la population pour les aménités qu'elle procure.

Lors des travaux entourant l'élaboration de ce *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles*, mais également lors des échanges tenus durant les deux forums métropolitains organisés par la Communauté relativement à la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, il est apparu important de compléter cette vision afin d'orienter le choix des actions à mettre en œuvre.

Ainsi, il est proposé d'ajouter d'autres éléments de vision à ceux qui viennent d'être évoqués, à savoir :

une Communauté qui se démarque des autres grandes métropoles nord-américaines par un modèle d'agriculture durable, innovant, diversifié et de qualité, porteur d'une grande fierté et d'une identité territoriale forte, soutenu par des exercices de planification complémentaires mettant l'individu, (producteur ou consommateur) et la collectivité au centre des préoccupations relatives à la protection du territoire agricole et à la mise en valeur des activités agricoles et forestières, urbaines ou périurbaines.

CINQUIÈME PARTIE

LES ACTIONS MÉTROPOLITAINES PROPOSÉES

5

LES ACTIONS MÉTROPOLITAINES PROPOSÉES

Les travaux entourant l'élaboration du *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles* ont permis d'identifier quatre actions :

- /// la mise en place d'une banque métropolitaine de terres agricoles et la recherche de solutions en vue d'optimiser l'occupation de la zone agricole;
- /// le développement de partenariats visant la diversification des productions agricoles et la mise en œuvre de projets innovants;
- /// le transfert de connaissances relatif aux stratégies régionales de mise en marché des produits agricoles;
- /// la veille relative aux projets de développement et de mise en valeur des activités agricoles.

Ces actions ainsi que leurs moyens de mise en œuvre sont présentés sous forme de tableaux.



La mise en place d’une banque métropolitaine de terres agricoles et la recherche de solutions en vue d’optimiser l’occupation de la zone agricole

DESCRIPTION	Le principal objectif du PMAD en matière d’agriculture consiste en une augmentation de 6% des terres cultivées à l’échelle métropolitaine d’ici 2031. Afin d’atteindre cet objectif, des actions doivent être mises en œuvre afin de favoriser une occupation optimale des terres agricoles par des activités agricoles. Il apparaît de plus en plus nécessaire d’innover afin que de nouveaux projets puissent voir le jour, et ce, à moindre coût de façon à contribuer à la relève agricole. L’une des innovations proposées par la Communauté est de mettre en place une banque métropolitaine de terres agricoles. La banque métropolitaine de terres agricoles permettra de jumeler des demandeurs de terre avec des propriétaires fonciers selon des ententes sur mesure, soit de location, de partenariat, de transfert, de démarrage d’entreprise ou de mentorat. Une fois mise en place, il est prévu que cette banque soit liée à la Banque de terres et de fermes du Québec qui est en cours de développement.
ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUES OU D’OPPORTUNITÉS	Bien que les activités agricoles sur le territoire agricole de la Communauté soient très dynamiques, une partie du territoire est sous-utilisée. D’une part, le vieillissement des producteurs agricoles et le nombre important d’exploitations agricoles sans relève soulèvent des enjeux en matière de démarrage de nouvelles exploitations agricoles ou de consolidation d’exploitations existantes. D’autre part, malgré l’intensification des activités agricoles à certains endroits, la présence de terres en friche est remarquée en raison, notamment, de la pression du développement urbain, d’un morcellement des terres effectué avant l’entrée en vigueur de la LPTAA ou du coût des terres. Certaines de ces parcelles, appartenant à plusieurs propriétaires, sont inexploitées. En 2015, un inventaire réalisé par la Communauté, en collaboration avec les MRC et les agglomérations, a permis d’identifier plus de 6300 hectares de friches en zone agricole. Mentionnons également qu’une déstructuration de la zone agricole, par l’addition, au fil du temps, d’usages non agricoles vient s’ajouter à la problématique des terres en friche. L’ensemble de ces éléments pose des défis en termes d’accessibilité à la terre, et ce, autant pour les nouveaux agriculteurs que pour ceux déjà en activité. Dans ce contexte, la Communauté propose de mettre en place une banque métropolitaine de terres agricoles. Plus spécifiquement, celle-ci contribuera à : • optimiser l’occupation des terres sous-utilisées (friches et terres morcelées); • faciliter l’accès à la terre pour la relève agricole; • favoriser la pérennité des exploitations agricoles, ainsi que la préservation et la valorisation du patrimoine agricole à travers de nouvelles opportunités de mise en œuvre de projets agricoles; • soutenir l’établissement de la relève et la consolidation d’exploitations agricoles à travers l’accompagnement de démarches de maillage entre les propriétaires de terres et les demandeurs de terre; • favoriser le développement et le partage de connaissances en rassemblant en un même lieu les ressources utiles aux démarches de maillage et à l’établissement de la relève; • maintenir le dynamisme agricole des MRC et des agglomérations de la Communauté.

ENJEUX AGRICOLES MÉTROPOLITAINS LIÉS À L’ACTION	• L’occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles • La rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire (production, transformation et distribution) et leur diversification (modèles d’entreprises et activités agricoles)	
MOYENS PROPOSÉS	LIVRABLES PRÉVUS	ÉCHÉANCIER
	Finalisation de l’inventaire sur les friches agricoles métropolitaines.	Hiver 2016
	Développement d’une plateforme Web.	Hiver 2016
	Embauche d’un agent de maillage.	Printemps 2016
	Tenue de séances d’information dans les MRC et les agglomérations afin de recruter les propriétaires fonciers et les demandeurs de terre.	À partir de l’automne 2016
	Intégration des données (lots disponibles et agriculteurs intéressés) à la plateforme Web et développement d’outils de promotion.	À partir de l’hiver 2017
	• Rédaction des ententes de jumelage. • Évaluation des candidats de la relève agricole. • Accompagnement des candidats tout au long du processus de location ou de démarrage. • Orientation des candidats vers les ressources disponibles et essentielles au succès de la démarche. • Suivi post jumelage.	À partir de l’hiver 2017
	Identification des obstacles relatifs à l’accès à la terre et des outils favorisant la mise en valeur du sol et l’utilisation des friches à des fins agricoles.	À partir de 2017
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	• Communauté métropolitaine de Montréal • MRC et agglomérations • Union des producteurs agricoles (UPA) • Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ)	





Le développement de partenariats
visant la diversification des productions agricoles
et la mise en œuvre de projets innovants

DESCRIPTION	L'ensemble des MRC et des agglomérations métropolitaines ont identifié, à l'intérieur de leur PDZA, la diversification des activités agricoles sur leur territoire comme étant un enjeu majeur. Afin de favoriser l'émergence de projets participant à cette diversification des activités agricoles, des partenariats visant la diversification des productions agricoles et la mise en valeur des boisés agricoles ou leur protection seront proposés et, le cas échéant, mis en place.	
ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUES OU D'OPPORTUNITÉS	L'enjeu de la diversification et de l'innovation touche l'ensemble des entreprises du secteur bioalimentaire, surtout dans un contexte où les activités agricoles se déroulent en milieu périurbain. Afin de répondre à cette problématique, une remise en culture des terres agricoles sous-utilisées doit être privilégiée. De plus, la diversification et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers devraient faire l'objet d'une attention particulière étant donné la problématique à l'échelle métropolitaine de la conciliation de la protection du milieu naturel avec l'augmentation de la superficie globale des terres en culture.	
ENJEUX AGRICOLES MÉTROPOLITAINS LIÉS À L'ACTION	• L'articulation entre le développement durable de la zone agricole et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains; • La rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire (production, transformation et distribution) et leur diversification (modèles d'entreprises et activités agricoles); • La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine.	
MOYENS PROPOSÉS	LIVRABLES PRÉVUS	ÉCHÉANCIER
	• Identification des partenariats, des pistes d'action possibles et des moyens de mise en œuvre (table de concertation, grappe, comité de travail, etc.). • Réalisation d'études de faisabilité visant la mise en œuvre de projets innovants (agroforesterie, foresterie et diversification de l'agriculture).	Printemps - Automne 2016 À partir du printemps 2017
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	• Communauté métropolitaine de Montréal • MRC et agglomérations • Agences de mise en valeur des forêts privées • Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec • Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire • Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal (IRBV) • Clubs-conseils en agroenvironnement • Association des producteurs maraîchers du Québec • Syndicat des producteurs en serre du Québec • Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec • Fédérations régionales de l'UPA de la région métropolitaine • Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) • Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) • Établissements d'enseignement en agriculture • Tables de concertation agroalimentaires situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal	



Le transfert de connaissances
relatif aux stratégies régionales
de mise en marché des produits agricoles

DESCRIPTION	Les MRC et les agglomérations ont identifié à l'intérieur de leur PDZA des stratégies de mise en marché de leurs produits agricoles. Plusieurs d'entre elles ont mentionné leur intérêt à échanger sur ces stratégies afin de favoriser un meilleur maillage et une augmentation de la rentabilité des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution des produits agricoles sur leur territoire. Pour ce faire, des fiches d'informations seront élaborées et un forum métropolitain portant sur les stratégies de mise en marché des produits agricoles sera organisé.	
ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUES OU D'OPPORTUNITÉS	Le partage de connaissances visant à concerter les intervenants qui agissent dans la promotion et la mise en marché des produits agricoles sur le territoire métropolitain pourraient permettre aux partenaires d'échanger sur les défis de la mise en marché et les opportunités particulières en zone métropolitaine. De plus, cela contribuerait à la reconnaissance de l'importance de l'agriculture métropolitaine.	
ENJEUX AGRICOLES MÉTROPOLITAINS LIÉS À L'ACTION	• La rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire (production, transformation et distribution) et leur diversification (modèles d'entreprises et activités agricoles); • La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine.	
MOYENS PROPOSÉS	LIVRABLES PRÉVUS	ÉCHÉANCIER
	• Élaboration de fiches, notamment sur les différentes expériences des MRC et des agglomérations, des tables de concertation agroalimentaires et des projets régionaux d'achats institutionnels menés par le MAPAQ.	Automne 2016
	• Tenue d'un forum métropolitain portant sur les stratégies de mise en marché des produits agricoles à mi-mandat de la mise en œuvre des PDZA métropolitains.	Printemps 2018
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	• Communauté métropolitaine de Montréal • MRC et agglomérations • Tables de concertation agroalimentaires situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal • Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) • Ministère des Affaires et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) • Union des Producteurs Agricoles du Québec (UPA) • Directions régionales de Tourisme Québec	

⁴⁰ Cette mise à jour alimentera également les réflexions entourant la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrite du frêne.

⁴¹ Par exemples : taux distinct de taxation foncière pour les immeubles agricoles, règlement sur la fauche obligatoire, surtaxe sur les lots vacants, etc.



La veille relative aux projets de développement et de mise en valeur des activités agricoles

DESCRIPTION	Les MRC et les agglomérations considèrent que le partage d'informations relatives aux dernières avancées en matière de pratiques et de développement de l'agriculture est essentiel à la mise en valeur optimale des activités agricoles sur leur territoire. Pour ce faire, une veille relative aux projets de mise en valeur des activités agricoles sera tenue par la Communauté et ses partenaires.	
ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUES OU D'OPPORTUNITÉS	Si la fonction nourricière de l'agriculture périurbaine est bien connue, les autres fonctions économiques, sociales et environnementales de celle-ci sont souvent méconnues et peu valorisées. Pour arriver à protéger, à mettre en valeur et à développer l'agriculture de la Communauté métropolitaine de Montréal, l'ensemble des fonctions de l'agriculture périurbaine doit être reconnu, à travers le prisme du concept de la multifonctionnalité de l'agriculture, comme une plus-value pour les villes et l'ensemble de la population.	
ENJEUX AGRICOLES MÉTROPOLITAINS LIÉS À L'ACTION	• La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine; • La rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire (production, transformation et distribution) et leur diversification (modèles d'entreprises et activités agricoles).	
MOYENS PROPOSÉS	LIVRABLES PRÉVUS	ÉCHÉANCIER
	• Alimentation en contenu et mise à jour d'une page sur l'agriculture sur le site internet de la Communauté.	En continu depuis 2013
	• Tenue d'un Forum métropolitain sur la mise en valeur des activités agricoles portant sur les PDZA réalisés et le plan d'action métropolitain.	Printemps 2016
	• Réalisation d'un tableau synthèse des actions identifiées dans les PDZA métropolitains.	Été 2016
	• Réalisation de fiches sur les meilleures pratiques en matière d'agriculture, telles la remise en culture de friches, les pratiques agroenvironnementales, l'agroforesterie et la foresterie.	À partir du printemps 2016
	• Tenue de forums métropolitains sur la mise en valeur des activités agricoles portant sur des contenus spécifiques.	Au besoin
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	• Communauté métropolitaine de Montréal • Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec • MRC et agglomérations • Union des producteurs agricoles	

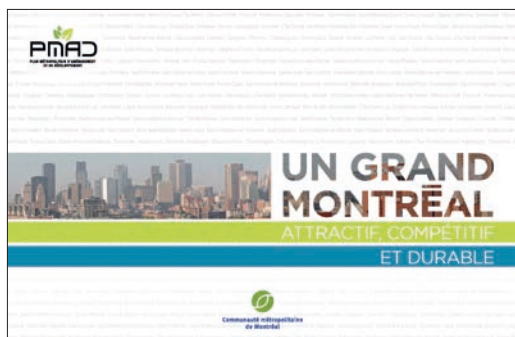


ANNEXES

ANNEXE A – Tableau des objectifs et des critères du PMAD pouvant avoir une incidence sur le développement des activités agricoles	84
ANNEXE B – Travaux des comités de pilotage métropolitain et technique sur l’élaboration des PDZA	85
ANNEXE C – Forums métropolitains sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles	86
ANNEXE D – Bibliographie	87

ANNEXE A – TABLEAU DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES DU PMAD POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

ORIENTATION 1 DU PMAD : Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables		
Objectifs du PMAD	Description sommaire des critères	
1.2 Optimiser le développement urbain à l'extérieur des aires TOD	1.2.2	Impact sur la gestion des usages non agricoles en zone agricole : • Consolidation du tissu urbain à l'intérieur du périmètre métropolitain; • Définition de territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace.
1.3 Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture	1.3.1	Augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine.
1.6 Délimiter le territoire d'urbanisation selon un aménagement durable	1.6.1	Délimitation du périmètre métropolitain.
	1.6.2	Modification au périmètre métropolitain.
ORIENTATION 3 DU PMAD : Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur		
Objectifs du PMAD	Description sommaire des critères	
3.1 Protéger 17 % des milieux naturels du Grand Montréal	3.1.1	Identification des aires protégées, des bois métropolitains et des corridors forestiers.
	3.1.2	Identification et caractérisation des milieux humides.
	3.1.3	Protection des bois et des corridors forestiers métropolitains.
	3.1.4	Adoption d'un plan de conservation des milieux humides.
Augmenter à 30 % le couvert forestier du Grand Montréal (orientation 3)		ACTIONS PRÉVUES : • Créer un cadre législatif pour la conservation du couvert forestier; • Protéger 19,2 % de couvert forestier actuel; • Restaurer et connecter les sites potentiels existants; • Déterminer et implanter les stratégies financières (et autres) incitant la protection et le reboisement; • Mobiliser la communauté autour d'une vision commune.



ANNEXE B – TRAVAUX DES COMITÉS DE PILOTAGE MÉTROPOLITAIN ET TECHNIQUE SUR L'ÉLABORATION DES PDZA

Afin d'accompagner les MRC et les agglomérations dans l'élaboration de leur PDZA, un comité de pilotage métropolitain a été mis en place. Le comité, composé de représentants des MRC et des agglomérations, du MAPAQ, du MAMROT, de l'UPA et de la Communauté, avait les mandats suivants :

- /// Partager la vision et les objectifs métropolitains à l'égard de la mise en valeur du territoire et des activités agricoles;
- /// Effectuer le suivi des travaux d'élaboration des PDZA par les MRC et les agglomérations afin de s'assurer de leur bon déroulement et de leur conformité avec les objectifs, la démarche et les attentes proposés dans le Guide du MAPAQ ainsi que les objectifs découlant du présent protocole;
- /// Soutenir les travaux des MRC et des agglomérations en vue de définir des mesures de mise en œuvre concrètes et réalistes des PDZA;
- /// Animer des événements ponctuels visant à faire état de diverses expériences en matière d'agriculture périurbaine et convenir d'une stratégie de communication.

Par ailleurs, afin d'alimenter les réflexions du comité de pilotage métropolitain, un comité technique a été mis en place pour déterminer plus spécifiquement des enjeux pouvant définir l'agriculture à l'échelle métropolitaine et proposer des pistes d'action.

Les rencontres de travail du comité technique, tenues en 2013, ont permis notamment d'identifier six enjeux agricoles métropolitains :

- /// Appui à la mise en œuvre des PDZA métropolitains;
- /// Accessibilité aux terres agricoles pour la relève et l'établissement de nouvelles entreprises agricoles;
- /// Remise en culture des friches agricoles ou des terres sous-occupées;
- /// Reconnaissance des fonctions sociales, environnementales et économiques de l'agriculture métropolitaine;
- /// Mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains et protection des cours d'eau situés en zone agricole;
- /// Rentabilité des exploitations agricoles (de tailles différentes et aux productions diverses).

Les enjeux agricoles proposés, ainsi que les pistes d'action identifiées par le comité technique et le comité de pilotage, ont été pris en compte dans les travaux du CCA visant l'élaboration du *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles*.

ANNEXE C – FORUMS MÉTROPOLITAINS SUR LA MISE EN VALEUR DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les 1^{er} novembre 2012 et le 6 septembre 2013 se sont tenus les forums métropolitains sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles. Des représentants du MAPAQ, du MAMOT, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la Communauté, des MRC et des municipalités, ainsi que des agronomes, des journalistes, des universitaires et des professionnels en agriculture durable y ont discuté des enjeux et des préoccupations auxquels fait face l'agriculture périurbaine et urbaine de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Plus d'une centaine de participants, d'élus et de professionnels ont assisté à chacun de ces deux événements organisés par la Communauté, dont les réflexions ont mis en lumière l'ensemble des mutations sociales, économiques et environnementales qui doivent être prises en compte dans la mise en valeur de la zone et des activités agricoles.

Les commentaires et les opinions exprimés au cours de ces forums témoignent de l'intérêt et de l'engagement de l'ensemble des acteurs à l'égard de la zone agricole. Ces événements, qui s'inscrivaient dans le cadre des travaux visant à soutenir l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC et des agglomérations de la Communauté, ont alimenté les réflexions du CCA lors de l'élaboration du *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles*.

Les présentations effectuées lors des forums sont disponibles aux adresses suivantes :

<http://cmm.qc.ca/evenements/forum-agricoles-2012/>

<http://cmm.qc.ca/evenements/forum-agricoles-2013/>



ANNEXE D – BIBLIOGRAPHIE

- /// Agriculture et Agroalimentaire Canada. *Les friches agricoles au Québec: état des lieux et approches de valorisation*, 2008, 66 pages.
- /// Bacchialoni, M. *Quelle agriculture pour les espaces périurbains?*, Revue Labyrinthe, Recherche libre (n° 9), 2001, pages 79-90.
- /// Commission de la protection du territoire agricole du Québec. *Rapports annuels 2010 à 2013*.
- /// Communauté métropolitaine de Montréal. *Caractérisation des principales friches herbacées et arbustives en zone agricole*, 2013, 21 pages.
- /// Communauté métropolitaine de Montréal. *Le territoire et les activités agricoles dans le Grand Montréal*, Perspective Grand Montréal no. 18, avril 2012, 7 pages.
- /// Communauté métropolitaine de Montréal. *Portrait statistique des activités et du territoire agricoles de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 2010, 44 pages.
- /// Communauté métropolitaine de Montréal. *Recueil statistique sur les activités agricoles*, 2008, 18 pages.
- /// Duchesne S., Bélanger L., Grenier M., Hone, F. Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole, Environnement Canada, Service canadien de la Faune, 1999, 60 pages.
- /// Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. *Aménagement rural et développement de l'agriculture*, 2000.
- /// Marois, Claude, et Hudon, Patrick, *Que reste-t-il de la zone agricole montréalaise?*, Université de Montréal, 2012, 48 pages.
- /// Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *L'agriculture périurbaine et urbaine au Québec*, 2012, 30 pages.
- /// Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *La multifonctionnalité de l'agriculture*, 2010, En Ligne: http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite_definition_multifonctifonctionnalite.pdf.
- /// Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Communauté métropolitaine de Montréal. *Portrait statistique agricole du Grand Montréal*, 17 pages.
- /// Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Politique de souveraineté alimentaire*, 2013, 48 pages.
- /// Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Portrait agricole sommaire et évolutif de la Communauté métropolitaine de Montréal*, (Révisé) 2006, 56 pages.
- /// Statistique Canada. *Données du recensement*, 2006 et 2011.
- /// Statistique Canada. *Enquête sur la population active*, 2013.
- /// Union des municipalités du Québec. *Activité agricole dans la région de Montréal: Évolution des territoires et des productions*, 2009, 41 pages.
- /// Union des producteurs agricoles. Rapport de projet: mise en valeur de la zone agricole en milieu périurbain, 2008, 86 pages.



LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ARDA	Aménagement rural et développement de l'agriculture (système de classification du potentiel agricole des sols)
CCA	Comité consultatif agricole
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
UPA	Union des producteurs agricoles
ZAP	Zone agricole protégée

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
T 514 350-2550 /// F 514 350-2599
info@cmm.qc.ca /// www.cmm.qc.ca

 /CommunauteMetropolitaineDeMontreal

 @cmm_info



Communauté métropolitaine
de Montréal

